

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 5 - Tome I

DU 1^{er} MAI AU 20 JUILLET 2011



www.cnrs.fr

SOMMAIRE

VOLUME 7 Mesures particulières

Nature du document	Service émetteur	Total
07.01(BO n°5- TOME 1) Décisions de nomination	Délégation régionale 01	6
	Délégation régionale 02	6
	Délégation régionale 03	2
	Délégation régionale 06	7
	Délégation régionale 07	9
	Délégation régionale 08	5
	Délégation régionale 10	2
	Délégation régionale 13	6
	Délégation régionale 14	15
	Délégation régionale 15	1
	Délégation régionale 17	1
	Direction des affaires juridiques	26
	Direction des ressources humaines	2
	Institut de Chimie	9
	Institut de Physique	5
	Institut des Sciences Biologiques	1
	Institut des sciences de l'Ingenierie et des sytèmes	2
	Institut des Sciences Humaines et sociales	22
	Institut des Sciences Informatiques et leur interactions	2
	Institut des sciences Mathématiques et leurs interactions	1
Institut Ecologie et environnement	2	
Institut National de Physique nucléaire et physique des particules	4	
Institut National des Sciences de l'univers	5	
Total Décisions de Nomination		141
07.02 (BO n°5- TOME 2) Délégations de signature	Délégation régionale 01	60
	Délégation régionale 03	16
	Délégation régionale 04	16
	Délégation régionale 05	12
	Délégation régionale 06	19
	Délégation régionale 07	42
	Délégation régionale 08	9
	Délégation régionale 10	4
	Délégation régionale 11	8
	Délégation régionale 12	13
	Délégation régionale 13	15
	Délégation régionale 14	52
	Délégation régionale 16	9
	Délégation régionale 17	13
	Délégation régionale 18	4
	Délégation régionale 19	5
	Délégation régionale 20	8
Direction des affaires juridiques	18	
Total Délégations de Signature		323
07.03 (BO n°5- TOME 3) Décisions- Création et renouvellement de structures	Délégation régionale 03	1
	Délégation régionale 06	1
	Délégation régionale 07	1
	Délégation régionale 08	3
	Délégation régionale 13	12
	Délégation régionale 14	3
	Institut de Chimie	2
	Institut des Sciences Biologiques	6
	Institut des Sciences Humaines et sociales	3
	Institut des sciences Mathématiques et leurs interactions	1
Institut Ecologie et environnement	6	
Institut National des Sciences de l'univers	1	
Total Décisions de création et renouvellement de structurés		40
07.04 (BO n°5- TOME 3) Décisions tarifaires	Délégation régionale 02	2
	Délégation régionale 06	2
	Délégation régionale 08	4
	Délégation régionale 11	1
	Délégation régionale 13	3
	Délégation régionale 19	1
Total Décisions tarifaires		13

07.06 (BO n°5- TOME 3) Autres décisions	Délégation régionale 01	3
	Délégation régionale 02	2
	Délégation régionale 04	1
	Délégation régionale 06	1
	Délégation régionale 07	2
	Délégation régionale 08	3
	Délégation régionale 10	2
	Délégation régionale 12	3
	Délégation régionale 13	2
	Délégation régionale 14	2
	Délégation régionale 15	5
	Délégation régionale 16	5
	Délégation régionale 18	2
	Délégation régionale 19	3
	Direction des affaires juridiques	7
	Direction des ressources humaines	3
	Institut de Chimie	1
	Institut de Physique	3
	Institut des Sciences Humaines et sociales	2
	Institut des Sciences Informatiques et leur interactions	1
Institut des sciences Mathématiques et leurs interactions	1	
Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts	2	
Secrétariat général du Comité national	7	
Total Autres décisions	63	
Total	580	

07.01. Décisions de nomination

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
Délégation régionale 01	DEC100059DR01	07/12/2010	Nomination ACMO de Mme Nicolette Delanne pour l'UMR 8036
	DEC100184DR01	14/09/2010	Nomination ACMO de M. Saber MARROUCHI pour l'UMR 8504
	DEC100259DR01	07/12/2010	Nomination ACMO de M. Jean-luc Choukroun pour l'UMR 7088
	DEC110008DR01	15/02/2011	Nomination ACMO de Mme Hélène Geoffroy pour l'UMR 7637
	DEC110025DR01	26/05/2011	Nomination ACMO de M. Sébastien LORENZINI pour l'UMR 7088
	DEC110029DR01	26/05/2011	Nomination ACMO de M. Nicolas BRIAND pour l'UMR 7152
Délégation régionale 02	DEC110429DR02	03/02/2011	Décision ACMO Aurélien Canton UMR75921JM
	DEC110704DR02	04/03/2011	Décision de nomination ACMO H.Eiandaloussi UMR7092
	DEC110745DR02	17/03/2011	Décision de nomination ACMO UMR7238 T.Delaveau
	DEC111224DR02	23/05/2011	Décision de nomination P.Sassiat UMR7195
	DEC111307DR02	10/06/2011	Décision de nomination de Mathieu Bernard UMR7588
	DEC111402DR02	28/06/2011	Désignation de Jacques Dumarchez UMR7585
Délégation régionale 03	DEC111256DR03	30/05/2011	Décision de nomination de David Hautemayou en tant qu'ACMO de l'UMR8205 NAVIER
	DEC111301DR03	08/06/2011	Décision de nomination de Ioana Popescu, ACMO de l'UPS3201
Délégation régionale 06	DEC110800DR06	25/02/2011	Nomination de Christelle Aigueperse- PCR pour l'UMR 7214
	DEC110801DR06	24/02/2011	Nomination de Michel Aubert- PCR pour l'UMR 5060
	DEC110802DR06	24/02/2011	Nomination de Michel Aubert- ACMO pour l'UMR 5060
	DEC110969DR06	03/03/2011	Nomination de Claire Touzel- ACMO pour l'UMR 5594
	DEC110985DR06	23/03/2011	Nomination de Pierre Blatter- ACMO pour l'UMR 5584
	DEC111004DR06	14/04/2011	Nomination de François Simonin- ACMO pour l'UPS 76
	DEC111323DR06	30/05/2011	Décision portant nomination d'un ACMO à l'UMR 5605
Délégation régionale 07	DEC110104DR07	13/01/2011	PCR Nomination GAUSSON UMRS086
	DEC110191DR07	18/01/2011	ACMO Nomination Marie-Laure TREMELO UMRS600
	DEC110210DR07	19/01/2011	ACMO Confirmation Nomination CAUWET UMR5615
	DEC110377DR07	01/02/2011	ACMO Nomination DUCLOS UMR5278
	DEC110883DR07	21/03/2011	Nomination Sébastien Buthion responsable pôle communication DR7
	DEC110885DR07	21/03/2011	Nomination Marine Canehan responsable par interim Service Ressources et Qualité DR7
	DEC111138DR07	11/05/2011	ACMO Nomination HENRI Hélène UMR5558
	DEC111202DR07	19/05/2011	ACMO Nomination Claude LEGRAND UMRS534
	DEC111270DR07	31/05/2011	PCR Nomination DAPPOZZE Frédéric UMR5256
Délégation régionale 08	DEC105216DR08	06/12/2010	Décision de nomination ACMO MOTTET Alain UMS no2268 Juriscope- A partir du 01/09/2010
	DEC105248DR08	14/12/2010	Décision de nomination ACMO de Monsieur Christophe ARNOULT- Unité GICC UMR 6239
	DEC110384DR08	01/02/2011	Décision de nomination ACMO de Madame Candelas HUET- USR704 Nançais au 1er/04/2010
	DEC110962DR08	11/04/2011	Décision de nomination de DANO Stéphanie au CEBC de Chizé- UPR 1934- à compter du 1er janvier 2011
	DEC110963DR08	11/04/2011	Décision de nomination de DENIS Simon au CEBC de Chizé- UPR 1934- à compter du 1er janvier 2011
Délégation régionale 10	DEC105183DR10	20/01/2011	Décision de nomination ACMO Luc DELMOTTE LRC 7228
	DEC110739DR10	14/03/2011	Décision Nomination ACMO Mme Stuber Denise UPR 3212
Délégation régionale 13	DEC110750DR13	15/03/2011	Nomination de M JANIQUE GUIRAMAND
	DEC110752DR13	15/03/2011	Nomination de BERTHOMIEU ARNAUD
	DEC110753DR13	15/03/2011	Nomination de M RIVOIRE STEPHAN
	DEC110760DR13	15/03/2011	Nomination de M DUPONT MARC
	DEC110761DR13	15/03/2011	Nomination de Mme JUSTY FABIENNE
	DEC110887DR13	04/04/2011	Mme BONHOU RE
Délégation régionale 14	DEC110374DR14	21/01/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- S.GINESTE
	DEC110571DR14	16/02/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- S.MOYANO
	DEC110573DR14	01/02/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- L.CALVIERE-TONASSO
	DEC110747DR14	26/01/2011	Décision de nomination d'un ACMO- Francis LACASSAGNE
	DEC110748DR14	31/01/2011	Décision de nomination d'un ACMO- Marie MATURANO
	DEC110824DR14	01/02/2011	Décision de nomination ACMO- A.POTIER- CIRIMAT
	DEC110825DR14	25/01/2011	Décision de nomination d'un ACMO- V.BAYLAC- CIRIMAT
	DEC111012DR14	03/02/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- L.RENAUD- CERCO
	DEC111017DR14	29/03/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- L.ETCHEVERRY- LGC
	DEC111047DR14	01/04/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- F.MAGNE- UMR 5174
	DEC111048DR14	11/04/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- S.DANOUN- UMR 5546
	DEC111049DR14	07/04/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- T.GILBERT- UMR 5547
	DEC111087DR14	29/04/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- P.CASTERA- UMR 5560
	DEC111287DR14	01/06/2011	Décision portant nomination d'un ACMO- JF.BOTIE- IRAP

07.01. Décisions de nomination

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
	DEC111290DR14	01/06/2011	Décision portant nomination d'un ACMO JJ.VEDERE- OMP
Délégation régionale 15	DEC111139DR15	11/05/2011	Nomination Sabine HAUTREUX ingénieur régional prévention et sécurité DR15
Délégation régionale 17	DEC111041DR17	20/04/2011	Nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)
Direction des affaires juridiques	DEC110853DAJ	25/03/2011	Décision portant nomination de Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale de la circonscription Paris B, aux fonctions de directrice de la Délégation aux cadres supérieurs
	DEC110856DAJ	25/03/2011	Décision portant nomination de M. Jean-Eudes FOUMENTEZE, aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation
	DEC110858DAJ	25/03/2011	Décision portant nomination de Mme Myriam FADEL, aux fonctions de responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités
	DEC110879DAJ	31/03/2011	Décision portant renouvellement de M. Jean-Jacques EHRHARDT aux fonctions de chargé de mission scientifique
	DEC110957DAJ	11/04/2011	Décision portant nomination de M. André LE BIVIC aux fonctions de directeur adjoint de l'institut des sciences biologiques
	DEC110960DAJ	11/04/2011	Décision portant nomination de M. Luc le CALVEZ aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Hanoï
	DEC110967DAJ	11/04/2011	Décision portant nomination de M. Bruno DAVID aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'institut écologie et environnement (INEE)
	DEC110975DAJ	12/04/2011	Décision portant nomination de M. Régis REAU aux fonctions de directeur de l'institut de Chimie
	DEC110977DAJ	12/04/2011	Décision portant nomination de M. Michel KOCHDYAN aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures
	DEC111011DAJ	14/04/2011	Décision portant prorogation du mandat des membres du comité d'éthique
	DEC111071DAJ	26/04/2011	Décision chargeant Mme Nicole SERIE de l'intérim du Service conseil et expertise juridique de la Direction des Ressources Humaines
	DEC111078DAJ	28/04/2011	Décision portant nomination de M Michel DIAMENT aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des Sciences de l'Univers
	DEC111080DAJ	28/04/2011	Décision portant nomination de Madame Elisabeth VERGES aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers
	DEC111081DAJ	28/04/2011	Décision de nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers
	DEC111082DAJ	28/04/2011	Décision portant nomination de Monsieur Bruno GOFFE aux fonctions de délégué scientifique à l'Institut national des sciences de l'univers
	DEC111111DAJ	06/05/2011	Décision portant nomination de M. Jean-Pierre ALIX aux fonctions de conseiller
	DEC111167DAJ	16/05/2011	Décision portant nomination de M. Günther HAHNE aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles
	DEC111168DAJ	16/05/2011	Décision portant cessation de fonctions de Mme Monica DIETL, directrice du bureau du CNRS à Bruxelles
	DEC111210DAJ	19/05/2011	décision portant nomination de M. GUILLON aux fonctions de directeur par intérim de l'INSIS
	DEC111211DAJ	19/05/2011	Décision portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de la mission pour l'interdisciplinarité
	DEC111220DAJ	20/05/2011	Décision portant nomination de M. Jacques MADDALUNO aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie
	DEC111234DAJ	24/05/2011	Décision portant nomination de M. Eric BEAUGNON aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique
	DEC111312DAJ	14/06/2011	Décision portant prorogation du mandat de M. Vladimir MAYER, directeur du Bureau du CNRS à Moscou
DEC111332DAJ	17/06/2011	Décision portant nomination de Mme Christine d'ARGOUGES aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B	

07.01. Décisions de nomination

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
	DEC111458DAJ	06/07/2011	Décision portant nomination de M. Laurent Serin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules
	DEC111474DAJ	06/07/2011	Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS
Direction des ressources humaines	DEC110649DRH	18/04/2011	Décision n°DEC110649DRH du 18/04/2011 portant nomination de Monsieur CRUZOL Stéphane en qualité de chargé de mission
	DEC110754DRH	18/04/2011	Décision n°DEC110754DRH du 18/04/2011 portant nomination de Monsieur METERREAU Emmanuel en qualité de chargé de mission
Institut de Chimie	DEC1103311NC	28/01/2011	DEC nomi. de M. Pierre-Yves RENARD, Directeur adjoint (intérim) de l'UMR6014
	DEC1104681NC	07/02/2011	décision modificative de la décision collective IAOOIDS1
	DEC1105251NC	14/02/2011	décision nomination par intérim directeur adjoint
	DEC1108671NC	28/03/2011	Nomination par intérim d'un nouveau DU et de deux DA à compter du 01/03/2011- UMR5223
	DEC1110731NC	27/04/2011	nomination d'un nouveau directeur au sein de l'UMS3318
	DEC1112311NC	24/05/2011	Nomination de M. BUJOU Bruno en qualité de chargé de mission à l'INC
	DEC1112331NC	24/05/2011	Nomination de M. POURCELLY, chargé de mission pour l'alliance ANCRE
	DEC1112811NC	01/06/2011	DEC nomi. de M. Pierre-Yves RENARD, Directeur adjoint (plein exercice) de l'UMR6014
	DEC1112821NC	01/06/2011	DEC nomi. de M. Xavier Pannecoucke directeur (plein exercice) de l'UMR6014
Institut de Physique	DEC110011NP	17/05/2011	Décision portant nomination de Monsieur ROSSO Michel en qualité de chargé de mission
	DEC1104101NP	03/02/2011	Décision modificative de la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011
	DEC1105741NP	18/02/2011	Décision portant nomination de M. Nicolas PAUWELS aux fonctions de représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106) et chef de l'INB.
	DEC1109121NP	14/04/2011	Décision portant nomination de M. Nicolas PAUWELS aux fonctions de représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106).
	DEC1109701NP	11/04/2011	Portant nomination de M. Thierry DAUXOIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5672 intitulée « Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon » et ajout de l'Université Claude
Institut des Sciences Biologiques	DEC1105941NSB	23/02/2011	Nomination de Christiane BRANLANT aux fonctions de directrice et de Jacques MAGDALOU aux fonctions de directeur adjoint
Institut des sciences de l'Ingénierie et des systèmes	DEC1110051NSI5	13/04/2011	Nomination d'un directeur adjoint et ajout d'une section
	DEC1112571NSIS	30/05/2011	Nomination par intérim de Monsieur ARLAT directeur de l'UPR 8001 à compter du 16 mai 2011
Institut des Sciences Humaines et sociales	DEC1011881NSHS	27/11/2010	Décision portant nomination de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS aux fonctions de directrice de l'UMS 2268 JURISCOPE
	DEC1101681NSH5	17/01/2011	Décision de nomination de M. Patrice VEIT aux fonctions de directeur de l'USR 3130- Centre Marc Bloch -Centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales
	DEC1101691NSHS	17/01/2011	Décision de nomination de Mme Françoise MAYER aux fonctions de directrice de l'USR 3138- Centre français de recherche en sciences sociales à Prague
	DEC1101701NSHS	17/01/2011	Décision de nomination de M. Baudoin DUPRET aux fonctions de directeur de l'USR 3136- Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales
	DEC1101711NSHS	17/01/2011	Décision de nomination de M. Olivier TOURNY aux fonctions de directeur de l'USR 3132- Centre français de recherche à Jérusalem
	DEC1105281NSHS	14/02/2011	Nomination de M. Kamel DORAÏ aux fonctions de directeur de l'UMR6588
	DEC1107911NSHS	21/03/2011	Nomination de M. Jean-Pierre BARTOU aux fonctions de directeur de l'UMS 3323 Maison de la recherche Paris IV Sorbonne
	DEC1108861NSHS	04/04/2011	Nomination de Mme Emmanuelle CAIRE aux fonctions de directrice de l'UMR6125 à compter du 1/10/2010
	DEC1109021NSH5	05/04/2011	Décision de nominations par intérim du directeur et du directeur adjoint de l'UMR 5113

07.01. Décisions de nomination

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
	DEC1109071NSHS	05/04/2011	Nomination du directeur adjoint par intérim de l'UMR5191 Monsieur Gérald NICOLAI
	DEC1111281NSHS	10/05/2011	Décision portant nomination de M. Christian HENRIOT directeur par intérim et de Mme Yveline LECLER directrice adjointe par intérim de l'UMR 5062 IAO
	DEC1111S41NSHS	13/05/2011	decision nomination de la directrice adjointe Mme LYON CAEN
	DEC1111551NSHS	13/05/2011	Décision portant nomination de M. Pierre BRUNET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit
	DEC1111751N5HS	16/05/2011	Nomination de Sophie PERIARD Directrice de l'UMS 838
	DEC1113411NSHS	17/06/2011	Nomination de M. Guillaumet comme directeur de l'UMR5594, de Mlle Clouzot et de M. Martineau comme directeurs adjoints, à compter du 1/09/2011
	DEC1113441NSHS	20/06/2011	Nomination de Mme Pollet SAMVELLIAN aux fonctions de directrice de l'UMR7528, à compter du 1er septembre 2011
	DEC1114211NSHS	30/06/2011	Nomination de M. David RABOUIN aux fonctions de directeur de l'UMR no7219 intitulée Laboratoire de Sciences, Philosophie, Histoire et de M. Pascal CROZET aux fonctions de directeur adjoint
	DEC1114301NSHS	01/07/2011	Nomination de M. Marc Bessin directeur et MM Richard Rechtman et Bertrand Pulman directeurs adjoints UMR 8156
	DEC1114361NSHS	19/07/2011	Décision portant nomination de Mme Catherine DENYS aux fonctions de directrice de l'UMR8529 (IRHiS)
	DEC1114371NSHS	04/07/2011	Nomination de M. Esteban BUCH aux fonctions de directeur de l'UMR no8566 et de Mme Marielle MACÉ et de M. Giovanni CARERI aux fonctions de directeurs adjoints
	DEC1114411NSHS	04/07/2011	Nomination de M. Jean Michel BESNIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7656 Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)
	DEC1114591NSHS	06/07/2011	Nomination de M Abdelhafid Hammouche aux fonctions de directeur de l'UMR 8019 CLERSE
Institut des Sciences Informatiques et leur interactions	DEC1109321NS21	06/04/2011	Décision portant nomination de Mme Anne DOUCET en qualité de chargée de mission.
	DEC1113021NS21	08/06/2011	Décision de nomination de M. Jean-Marc TALBOT aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR6166
Institut des sciences Mathématiques et leurs interactions	DEC1110081NSMI	15/04/2011	décision portant nomination de Monsieur Bachir Bekka aux fonctions de directeur de l'UMR 6625 "institut de recherche mathématique de Rennes"
Institut Ecologie et environnement	DEC1112301NEE	23/05/2011	Nomination de M. Gérard LACROIX DU adjoint par intérim de l'UMS3194
	DEC1112511NEE	27/05/2011	Nomination de Mme Fabienne AUJARD DU adjointe de l'UMR7179
Institut National de Physique nucléaire et physique des particules	DEC1108051N2P3	29/04/2011	Portant nomination de M. Fabien CAVALIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche no8607 intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire ».
	OEC1108121N2P3	29/04/2011	Portant nomination de Mme Sophie TRINCAZ / DUVOID aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche no7585 intitulée « Laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies ».
	DEC1108131N2P3	22/03/2011	Portant nomination de M. Fabrice FEINSTEIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche no5299 intitulée « Laboratoire univers et particules de Montpellier »).
	DEC1108141N2P3	22/03/2011	Portant nomination de M. Philippe MORETIO aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche no5797 intitulée « Centre d'études nucléaire de Bordeaux Gradignan »).
Institut National des Sciences de l'univers	DEC1107071NSU	07/03/2011	nomination de 4 dir. adjoints à la FR636
	DEC1108111NSU	22/03/2011	nomination de B. Aumont et de P. Coll directeurs adjoints UMR7583
	DEC1108621NSU	19/04/2011	nomination de C. Moulin directeur, de E. Cortijo et Ph. Bousquet direct. adjts du LSCE UMR8212
	DEC1110031NSU	04/05/2011	nomination de J. Blüchert Toft, Y. Riccard, S. Labrosse et E. Mattioli dir. adjts de l'UMR5276
	DEC1114531NSU	20/07/2011	Nomination de plein droit de Antoine Sciandra directeur du LOV (UMR7093)

Délégation régionale

|

THE HISTORY OF THE CITY OF NEW YORK

1624

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE
LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE
SECURITE

- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Monsieur Philippe URFALINO directeur de l'unité mixte de recherche n°8036,
- Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 mars 2010,
- Considérant que Madame Nicolette DELANNE a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 3 au 5 décembre 1996 puis du 13 au 15 janvier 1997,

Prévention et Sécurité

Décision n° DECJ00059DROJ

Agent n° 3587

Le directeur de l'unité UMR 8036

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Nicolette DELANNE, IE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8036, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3: Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame **Nicolette DELANNE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressée percevra, au titre de cette mtsssw, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5: L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 7 décembre 2010

Philippe URFALINO, directeur de l'UMR
8036 (Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de François WEIL, président de l'EHESS

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°03003911GHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, portant renouvellement de l'UMR 8504 et nomination de Madame Nadine CATTAN à la direction de cette unité,
- Vu** l'avis du conseil de direction en date du 12 mars 2009,
- Considérant** que Monsieur **Saber MARROUCHI** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A du 26 au 28 mai, puis du 28 au 30 juin 2010,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC100184DR01

Agent n° 48822

La directrice de l'UMR 8504

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **Saber MARROUCHI**, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8504, à compter du 1er juillet 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3: Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur **Saber MARROUCHI** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 14 septembre 2010

Nadine CATTAN, directrice de l'UMR
8504

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-Claude COLLIARD, président de l'Université Paris
1

Visa de Vincent **BERGER**, président de l'Université Paris 7

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE
LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE
SECURITE

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
Vu le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
Vu la décision n° 100003ISHS du 15 février 2010 nommant Madame Isabelle HUAULT directrice de l'unité mixte de recherche n°7088,
Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 juin 2010,
Considérant que Monsieur Jean-Luc CHOUKROUN a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris Michel-Ange, les 28 et 30 janvier, puis du 10 au 13 mars 2009,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC100259DROJ

Agent n° 35260

La directrice de l' UMR 7088

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Luc CHOUKROUN, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 7088, à compter du 18 juin 2010 et jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3: Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur **Jean-Luc CHOUKROUN** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4: L'intéressé percevra, au titre de cette mJssJon, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 7 décembre 2010

Isabelle HUAULT, directrice de l'UMR
7088

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent BATSCH, président de l'Université Paris
Dauphine

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no03003911GHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision no 08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Serge BIRMAN directeur de l'unité mixte de recherche no7637,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 4 décembre 2008,
- Considérant** que **Madame Hélène GEOFFROY** a *suivi* la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris B, du 12 au 14 octobre, puis du 23 au 25 novembre 1999,

Prévention et Sécurité

Décision no DEC110008Dr01

Agent no 35636

Le directeur de l'unité UMR 7637

DECIDE

ARTICLE 1 **Madame Hélène GEOFFROY**, TCS, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS no 7637, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Madame Hélène GEOFFROY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 15 février 2011

Serge BIRMAN, directeur de l'UMR
7637
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI de Paris

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,

Vu le décret no2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no03003911GHS en date du 24 juin 2003,

Vu l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,

Vu la décision no 100031SHS du 15 février 2010 nommant Madame Isabelle HUAULT directrice de l'unité mixte de recherche n°7088,

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 décembre 2009,

Considérant que Monsieur Sébastien LORENZINI a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1er avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110025DR01

Agent no 5714

La directrice de l'unité UMR 7088

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Sébastien LORENZINI, TCN, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS no 7088, à compter du 19 mai 2011 et jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3: Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur **Sébastien LORENZINI** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 26 mai 2011

Isabelle HUAULT, directrice de l'UMR

7088

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent BATSCH, président de l'Université Paris
Dauphine

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°03003911GHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n°08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Sidney WIENER directeur de l'unité mixte de recherche n°7152,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 29 septembre 2010,
- Considérant** que Monsieur **Nicolas BRIAND** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1^{er} avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110029DR01

Agent n°4580

Le directeur de l'unité UMR 7152

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **Nicolas BRIAND**, IR, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 7152, à compter du 19 mai 2011 et jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3: Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur **Nicolas BRIAND** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 26 mai 2011

Sidney WIENER, directeur de l'UMR
7152
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre CORVOL, administrateur du Collège de France

Délégation régionale

2

0102190

1000000

2

**Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre
des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du
CNRS (ACMO)**

DEC110429DR02

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°0EC08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche no7592 dont le directeur est monsieur Giuseppe Baldacci;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14/12/2010 ;

Considérant que M Aurélien Canton a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation lie-de-France Sud du 05/10/2010 au 07/10/2010 et du 15/11/2010 au 17/11/2010

Article 1

M Aurélien Canton, technicien de classe normale

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7592, à compter du 18/11/2010

M Aurélien Canton exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M Aurélien Canton est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2011

Le directeur de l'unité

Giuseppe Baldacci

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Président de l'Université Denis Diderot Paris 7

Vincent Berger

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC110704DR02

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7092 dont la directrice est madame Marie-Lise Dubernet-Tuckey;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Considérant que M. Hadj Elandaloussi a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation lie-de-France Sud du 05/10/2010 au 07/10/2010 et du 15/11/2010 au 17/11/2010

Article 1

M. Hadj Elandaloussi, ingénieur d'études de 1^{ère} classe

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7092, à compter du 18/11/2010.

M. Hadj Elandaloussi exerce sa mission conformément aux articles 4, 41 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Hadj Elandaloussi est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2011
La directrice de l'unité
Marie-Lise DuberneHuckey
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire
Jean-Charles Pomerol
Président de l'Université Paris VI

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC110745DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte de recherche n°7238 dont la directrice est madame Alessandra Carbone ;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 novembre 2010 ;

Considérant que M. Thierry Delaveau a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par

la délégation Paris-Michel Ange du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004

Article 1

M. Thierry Delaveau, assistant ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7238, à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. Thierry Delaveau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry Delaveau est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mars 2011

La directrice de l'unité

Alessandra Carbone

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Jean-Charles Pomerol

Président de l'Université Paris VI

**Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

DEC111224DR02

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19/12/2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7195, intitulée Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques *et* nommant madame Valérie Cabuil directrice de cette unité;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité *et* la médecine de prévention des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Considérant que M. Patrick Sassiati a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène *et* de sécurité (ACMO) organisée par la

délégation Paris B du 26/03/1996 au 28/03/1996 et par la délégation lie-de-France Ouest et Nord du 03/06/1997 au 05/06/1997 ;

Article 1

M. Patrick Sassiati, assistant ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no 7195, à compter du 01/01/2009.

M. Patrick Sassiati exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrick Sassiati est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/06/2011

La directrice de l'unité

Valérie Cabuil

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Jean-Charles Pomerol

Président de l'Université Paris VI

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC111307DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7588 au CNRS dont le directeur est monsieur Bernard Perrin ;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/03/2011 ;

Considérant que M. Mathieu Bernard a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par

l'université Pierre et Marie Curie du 05/04/2011 au 07/04/2011 et du 10/05/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures)

Article 1

M. Mathieu Bernard, ingénieur d'études de 2^{ème} classe

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7588, à compter du 13/05/2011.

M. Mathieu Bernard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mathieu Bernard est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2011

Le directeur de l'unité

Bernard Perrin

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Jean-Charles Pomerol

Président de l'université Paris VI



Nomination

d'une personne compétente en radioprotection

DEC111402DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur *Jacques Dumarchez*, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire à Fontenay aux Roses le 04/07/2008.

Après avis favorable du CSHS en date du 27/06/2011, Monsieur Jacques Dumarchez est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7585 à dater du 19/05/2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2² du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 01/07/2008 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs³.

Reynald Pain

Directeur de l'unité UMR7585

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Liliane Flabbée

Jean-Charles Pomerol

Déléguée régionale du CNRS

Président de l'Université Paris VI

Décision no DEC111256DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quadriennale conclue avec l'école des Ponts ParisTech pour la période 2010-2013, portant création de l'unité mixte de recherche n°8205 ;

Vu la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Monsieur Karam SAB directeur de l'unité de recherche n°8205 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 mars 2011 ;

Considérant que M. David HAUTEMAYOU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 30 mars au 1^{er} avril 2011 et du 16 au 18 mai 2011 ;

Article 1

M. David HAUTEMAYOU, Ingénieur d'Etude au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UMR 8205, à compter du 19 mai 2011.

M. David HAUTEMAYOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. David HAUTEMAYOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 30 mai 2011

Karam SAB

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS,
M. Brice KERBER

Visa du Directeur de l'école des Ponts
ParisTech
Philippe COURTIER

Délégation régionale

3

Delegat

elérhető

0

Décision no DEC111301 DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC080017SCVI du 10 juillet 2008 portant création de l'unité propre de service n°3201, intitulée " Unité de gestion du programme Epigénomique " dont le directeur est M. Jean-Loup FAULON ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 septembre 2010 ;

Considérant que Mme Ioana POPESCU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 30 mars au 1^{er} avril 2011, et du 16 au 18 mai 2011,

Article 1

Mme Ioana POPESCU, Maître de conférence à l'université d'Evry Val d'Essonne est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UPS 3201, à compter du 19 mai 2011

Mme Ioana POPESCU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Ioana POPESCU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Evry, le 08 juin 2011
Le directeur de l'unité
Jean-Loup FAULON

Visa du délégué régional du CNRS
Brice KERBER

Délégation régionale

6

Nomination

d'une personne compétente en radioprotection

DEC110800DR06

Conformément à la réglementation en vigueur', **Madame Christelle AIGUEPERSE**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, non scellées et accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) en date du 03/07/2006, Madame Christelle AIGUEPERSE est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°7214 à dater du 03 février 2006.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R445H11, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2' du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 02 décembre 2005, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Vandoeuvre le 25/02/2011

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Christiane BRANLANT
Directeur de l'Unité *mixte de*
recherche n°214 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Jean-Pierre FINANCE
Président de l'université
Henri Poincaré

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC110801DR06

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Michel Aubert**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire), Monsieur Michel Aubert est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°5060 à dater du 22 septembre 2006.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2' du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 22 septembre 2006, date de validation de sa formation *(la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an)*.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Belfort le 24/02/2011

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Philippe FLUZIN

Directeur de l'Unité *mixte de*
recherche n' 5060 du CNRS

Philippe PIERI

Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO) DEC110802DR06

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 nommant Philippe Fluzin, directeur de l'unité de recherche n°5060;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/06/2010 ;

Considérant que M. Michel Aubert a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 24 au 26/11/1997 et du 19 au 21/01/1998

Article 1

M. Michel Aubert, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5060 à compter du 01/01/2011.

M. Michel Aubert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Michel Aubert est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Belfort le 24/02/2011

Le directeur de l'unité, Philippe Fluzin

Visa du délégué régional du CNRS, Philippe Piéri

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO) DEC110969DR06

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quinquennal de développement 2007-2011 conclu avec l'Université de Bourgogne le 18/01/2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°5594 ;

Vu la décision n° DEC1101751NSHS du 11/02/2011 nommant Jean-Paul Guillaumet, directeur par intérim de l'unité de recherche n°5594;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02/03/2011 ;

Considérant que Mme Claire Touzel a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 03 au 05/02/2004 et du 09 au 11/03/2004

Article 1

Mme Claire Touzel, AI

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5594 à compter du 01/01/2011.

Mme Claire Touzel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Claire Touzel est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon le 03/03/2011

Le directeur de l'unité, Jean-Paul Guillaumet

Visa du délégué régional du CNRS, Philippe Piéri

Visa du président de l'université de Bourgogne, Sophie Béjean

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO) DEC110985DR06

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application entre le CNRS et l'Université de Bourgogne du contrat quinquennal de développement 2007-2011 signée le 18/01/2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°5584 ;

Vu la décision n° DEC110801NSMI du 05/02/2011 nommant Luis Paris, directeur de l'unité de recherche n°5584 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2011 ;

Considérant que M. Pierre Blatter a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 20 au 22/05/2008 et du 03 au 05/06/2008

Article 1

M. Pierre Blatter, ATP2

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5060 à compter du 22/03/2011.

M. Pierre Blatter exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Pierre Blatter est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon le 23/03/2011

Le directeur de l'unité, Luis Paris

Visa du délégué régional du CNRS, Philippe Piéri

Visa du président de l'université de Bourgogne, Sophie Béjean

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO) DEC111004DR06

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision noDEC080025DAJ portant renouvellement l'unité propre de service n°76 ;

Vu la décision no DEC110787DAJ du 29 mars 2011 nommant Serge Bauin directeur de l'unité propre de service n'UPS76 ;

Vu l'attestation en date du 24 mars 2011 relative au suivi de formations dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 février 2011 ;

Considérant que M. François Simonin a suivi diverses formations, équivalentes à la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), organisées par le CNRS d'octobre 2001 à mai 2009

Article 1

M. François Simonin, AI

es1 nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité propre de service du CNRS n' 76 à compter du 01/01/2011.

M. François Simonin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. François Simonin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 14/04/2011

Le directeur de l'unité,

Serge Bauin

Visa du délégué régional du CNRS,

Philippe Piéri

DEC111323DR06

Décision

portant nomination

**d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n°INS110516DAJ en date du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

Vu la convention d'application entre le CNRS et l'Université de Bourgogne du contrat quinquennal de développement 2007-2011 signée le 18/01/2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°5605 ;

Vu la décision n° DEC06A017DSI du 20/01/2006 nommant Pierre Bodineau, directeur de l'unité de recherche n°5605 ;

Vu la décision n° 090002DPA du 27/03/2009 portant prorogation des unités associant le CNRS à l'Université de Bourgogne pour 1 an à compter du 01/01/2011 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/01/2011 ;

Considérant que Mme Frédérique Poiret a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Bourgogne du 16 au 18 mars 2011

Article 1

Mme Frédérique Poiret, ATP2

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5605, à compter du 01/05/2011.

Mme Frédérique Poiret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Frédérique Poiret est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 30 mai 2011
Visa du directeur de l'unité,
Pierre Bodineau

Visa du délégué régional du CNRS,
Philippe Piéri

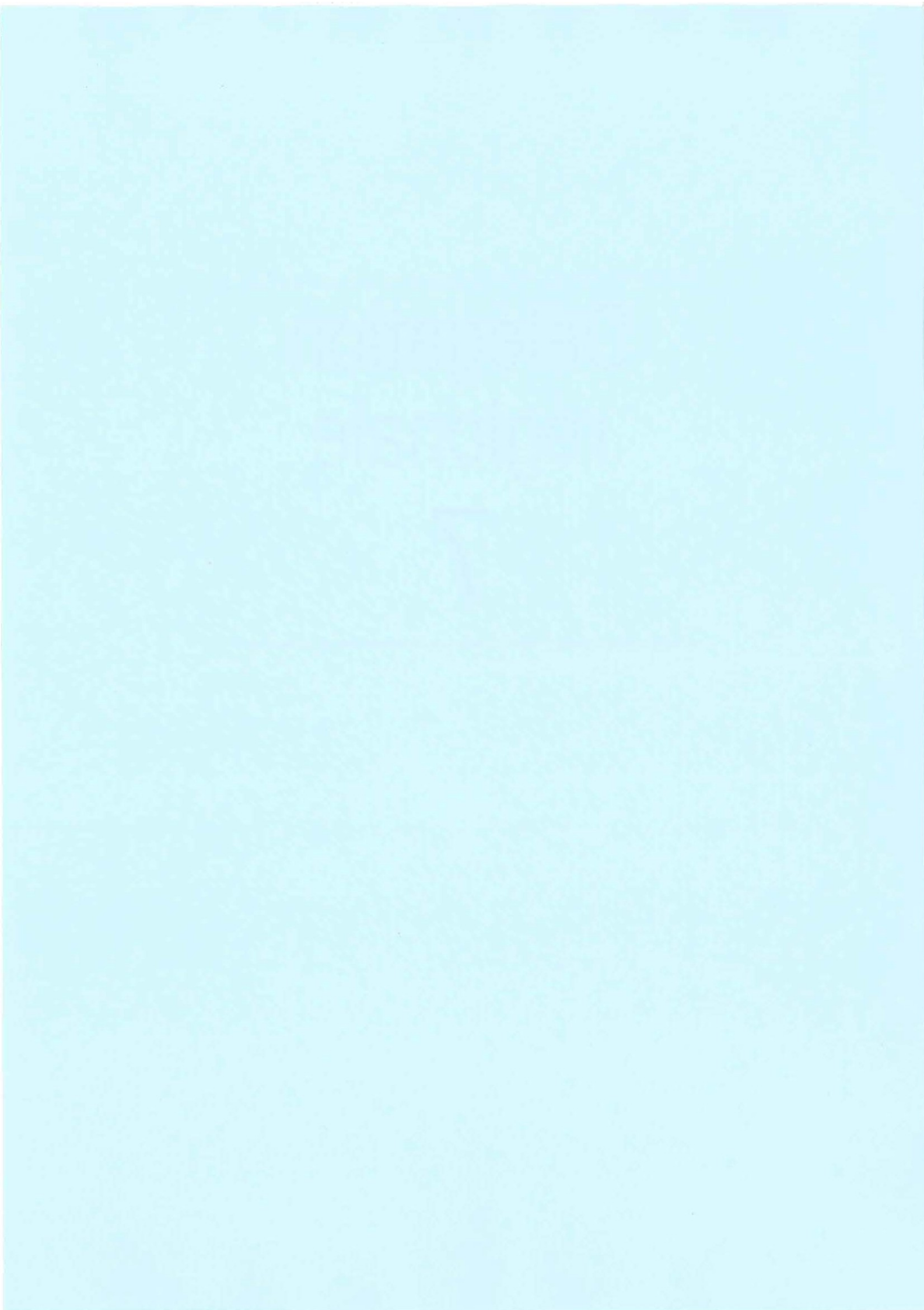
Visa du directeur de l'UFR,

Daniel Durney

Visa du Président de l'Université
de Bourgogne, Sophie Béjean

Délégation régionale

7



DOC

Numéro **3469**

Nature du document **Décisions - Nomination**
Type de document **Nomination d'une personne compétente en radioprotection**
Titre du document PCR Nomination GAUSSON UMR5086
Type de numéro BO
Numéro de document DEC110104DR07
Date du document 13/01/2011
Service émetteur Délégation régionale 07
Signataire Claudine Schmidt-Lainé
Date de signature 27 /01 /2011
Mots clés **nomination /décision**
Niveau de confidentialité TOUT_PUBLIC
Statut EN ATTENTE DE PUBLICATION LEGALE
Publication au BO **oui**
Date de création 13/01/2011
Date de validation 15/03/2011
Niveau 1 07. Mesures particulières du CNRS
Niveau 2 07.01. Décisions de nomination
Niveau 3 07.01.07. DR?
Rattachement à Bulletin officiel du CNRS
une collection de document
Identifiant du document 3469
document
Créateur fiche yasmina.tchaaouaou@dr7.cnrs.fr
Code labintel service MOY700
émetteur_SYSTEME

Décision DEC110191DR07 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n° 0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 le 01/01/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n° 5600 dont l'intitulé est Environnement, ville, société ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant **M Jean-Yves TOUSSAINT** directeur de l'unité de recherche n° 5600 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20/11/2011

Considérant que Mme TREMELO Marie-Laure a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Alpes du 13 au 15 Novembre 2007 et du 11 au 13 Décembre 2007

Article 1

Mme TREMELO Marie-Laure, ingénieur d'étude, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no 5600, à compter du 01/01/2011.

Mme TREMELO Marie-Laure exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme TREMELO Marie-Laure est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20/11/2011

Le directeur de l'unité

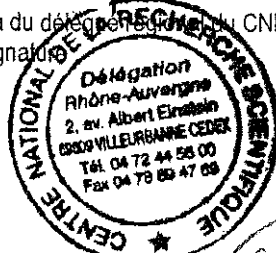
Signature:

Jean-Yves TOUSSAINT

DIRECTEUR

Visa du délégué régional CNRS

Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :



www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
04 78 89 47 69

Décision DEC110210DR07
portant confirmation de nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une
unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n°5615 dont l'intitulé est Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces ;

vu la décision n° 01/01/2011 nommant M. BRYLINSKI Christian directeur de l'unité de recherche n°5615;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

Considérant que M CAUWET François a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Alpes du 13 au 15 novembre 2002 et du 09 au 11 décembre 2002.

Article 1

M CAUWET François, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5615, à compter du 01/01/2011.

M CAUWET François exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M CAUWET François est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à, le

Le directeur de l'unité

Signature:

Dr. Christian BRYLINSKI
Directeur de l'UMR 5615

Visa du délégué régional du CNRS

Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :

Chimie-Biochimie
La Directrice
Hélène Parrot



www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
04 78 8947 69

Décision DEC110377DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/2011 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, UMR n°5278 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant M. DELALU Henri directeur de l'unité de recherche UMR n°5278 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

Considérant que M Olivier DUCLOS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne les 21 et 22 mars 2011 et du 18 au 20 avril 2011.

Article 1

M Olivier DUCLOS, technicien est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n°5278, à compter du 18/04/2011.

M Olivier DUCLOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M Olivier DUCLOS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

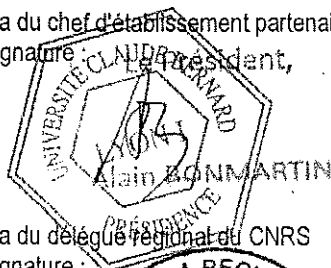
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 18 mai 2011.
Le directeur de l'unité
Signature :



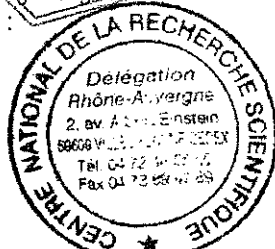
Unité 5278 Hydrazines et Procédés
Université Claude Bernard LYON 1
CNRS-SOCHEM Groupe IPE
Directeur: H. Delalu
22, Avenue Gustave Berger
Hât Berthollet (73 J, 7ème étage)
t. 0472 43 26 64
Tél. 0472 43 26 64 - Fax 047243 12 91

Visa du chef d'établissement partenaire
Signature :

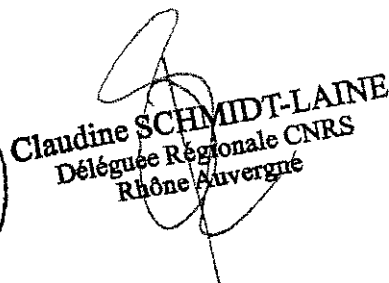


UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD
Alain BONMARTIN
PRÉSENTATION

Visa du délégué régional du CNRS
Signature :



Délégation
Rhône-Auvergne
2, av. Albert Einstein
69609 Villeurbanne Cedex
Tél. 04 72 43 26 64
Fax 04 72 43 12 91



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne



www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 4456 00
04 78 89 47 69

Nomination
de M. Sébastien BUTHION
aux fonctions de responsable du Pôle Communication
de la délégation Rhône Auvergne

DEC110883DR07

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision no DEC100021DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1 "

M. Sébastien BUTHION, Ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1^{er} Décembre 2010, responsable du Pôle Communication de la délégation Rhône Auvergne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 mars 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Claudine SCHMIDT-LAINE

**Nomination de Mme Marine CANEHAN
aux fonctions de responsable par interim du service
Ressources et Qualité de la délégation Rhône Auvergne**

DEC110885DR07

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC100021DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1"

Mme Marine CANEHAN, Assistant Ingénieur, est nommée, à compter du 1^{er} Janvier 2011, responsable par interim du service Ressources et Qualité de la délégation Rhône Auvergne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 mars 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Claudine SCHMIDT-LAINE

Décision DEC111138DR07

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/10/1995 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est Biométrie et biologie évolutive, UMR n°5558 ;

Vu la décision n, DËC11A004DSt du 01/10/2011 nommant Mme MOUCHIROUD Dominique directrice de l'unité de recherche UMR n°5558 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1.1.11. fiRILP .:Zo/1

Considérant que Mme H el ene HENRI a suivi la formation initiale d'agent charg e de la mise en  uvre des r gles d'hygi ne et de s curit  (ACMO) organis e par le CNRS Rh ne-Auvergne les 21 et 22 mars 2011 et du 18 au 20 avril 2011.

Article 1

Mme H el ene HENRI, assistante-ing nieur est nomm e agent charg e de la mise en  uvre des r gles d'hygi ne et de s curit  (ACMO) dans l'unit  du CNRS UMR n 5558,   compter du 1.1.11.

Mme H el ene HENRI exerce sa mission conform ment aux articles 4, 4-1 et 4-2 du d cret vis  ainsi qu'au paragraphe IL1 de la circulaire vis e.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme H el ene HENRI est plac e directement sous l'autorit  du directeur d'unit .

Article 2

Cette d cision sera publi e au Bulletin Officiel du CNRS.

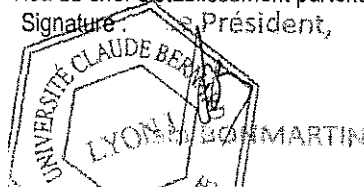
Feit   V.;b !e. JB/o.r.j/kJ.l

Le directeur de l'unit 

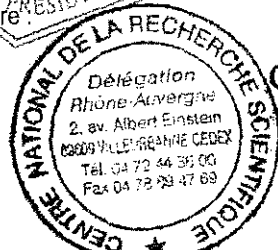
Signature:

Prof. Dominique MOUCHIROUD
Directrice UMR CNRS 5558
Biom trie et Biologie Evolutive

Visa du chef d' tablissement partenaire
Signature: Pr sident,



Visa du d l gu  r gional du CNRS
Signature:



Claudine SCHMIDT-LAINE
D l gu e R gionale CNRS
Rh ne-Auvergne



www.dr7.cnrs.fr

2. avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
0478 89 47 69

Décision DEC111202DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/1995 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, UMR n°5534 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/10/2011 nommant M. MOUCHIROUD Guy directeur de l'unité de recherche UMR n°5534 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ...R.... n.V 'to1 \

Considérant que Mme Claude LEGRAND a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne du 27 et 29 avril 1998 et du 25 au 27 mai 1998.

Article 1

Mme Claude LEGRAND, ingénieur d'étude, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n°5534, à compter du ...

Mme Claude LEGRAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Claude LEGRAND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.


Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ... le ...

Le directeur de l'unité

Signature:


Guy MOUCHIROUD
Directeur du CGphiMC

Visa du chef d'établissement partenaire

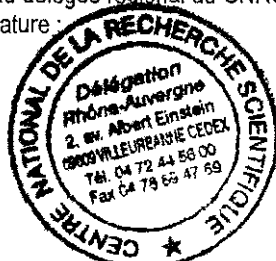
Signature:

le Président

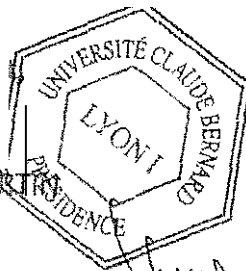

Irénée BONMARTIN

Visa du délégué régional du CNRS

Signature:




Claudine SCHMID
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne



www.dr7.cnrs.fr
2, avenue Albert Einstein
8261335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
04 78 89 47 69

Nomination DEC11270DR07 d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Frédéric DAPPOZZE a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée par le CNRS Formation Entreprises (IN2P3) le 2010312009.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) en date du 'J,, jçif"Mo. ;) Monsieur Frédéric DAPPOZZE est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°5256 à dater du/II.-!./: Dc.!)



www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BF 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
0478894769

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 2010312009, date de validation de sa formation (la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

(Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions et moyens mis à disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées l'étendue de leurs missions respectives est à préciser).

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSNISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs.

Fait à \ \, le /0..6Lu.
Le Directeur de l'unité mixte de recherche n°5256
Signature:

.....! !: d LACROIX
Directeur

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 -ou son délégataire
Signature:

AB
Visa du Délégué Régional du CNRS Rhône-Auvergne
Signature
Délégation
Rhône-Auvergne
2, av. Albert Einstein
69609 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04 72 44 56 00
Fax 04 78 89 47 69
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne

'Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

'Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Délégation régionale

8

8
LONDON
1851

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC105216DR08

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC080023SCHS du 11 juillet 2008 portant création de l'unité mixte de service n°2268 ;

Vu la décision n° DEC1000731NSHS du 27/10/2010 nommant Mme LAPORTE-LEGEAIS directrice de l'unité mixte de service n° UMS 2268 Juriscope -Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/07/2010;

Considérant que M MOTTET Alain a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université François Rabelais de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29/06/2010.

Article 1

M. MOTTET Alain, TCE

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n'UMS 2268, à compter du 01/09/2010.

M. MOTTET Alain exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. MOTTET Alain est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 28/02/2011
La directrice de l'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS

Date et *visa* du chef d'établissement partenaire
Le Président de l'université de Poitiers
Jean-Pierre GESSON, le 19/04/2011

Date et *visa* du délégué régional du CNRS
SOULLIE Patrice, le 19/05/2011

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC105248DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la Décision DECO?AOO?DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6239 GICC en date du 01/01/2008

Vu la décision n° DEC1000171NSB du 21/01/2010 nommant Madame Marie-Claude VIAUD-MASSUARD directrice de l'unité de recherche n° UMR6239 GICC;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/09/2010 ;

Considérant que M. ARNOULT Christophe a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université François Rabelais de Tours les 14, 15, 21, 22, 28 et 29/06/2010.

Article 1

M. ARNOULT Christophe, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n'UMR6239, à compter du 01/07/2010.

M. ARNOULT Christophe exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. ARNOULT Christophe est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 19/05/2011

La directrice de l'unité

Marie-Claude VIAUD-MASSUARD

Date et Visa du chef d'établissement partenaire

Loïc VAILLANT
Le 23/05/2011

Date et Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 22/06/2011

**Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

DEC110384DR08

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale no0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision no 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création 1 renouvellement de l'unité de service et de recherche noUSR704 ;

Vu la décision no 1014451NSU du 22/04/2010 nommant Gilles THEURAU directeur de l'unité de recherche no USR704 Station de Radioastronomie de Nançay;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/11/2007;

Considérant que Mme HUET Candelas a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Poitiers du 25 au 27/09/2007 et du 16 au 18/10/2007.

Article 1

Mme HUET Candelas, TCN

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no USR704, à compter du 01/04/2010.

Mme HUET Candelas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme HUET Candelas est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nançay, le 26/05/2011

Le directeur de l'unité

Gilles THEUREAU

Visa du Président de l'Observatoire de Paris
Claude CATALA

Date et Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 22/06/2011

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC11 0962DR08

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR1934 et nommant M. Vincent BRETAGNOLLE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27/01/2011 ;

Considérant que Mme DANO Stéphanie a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation CNRS Alsace du 27 au 29 mars et du 22 au 24 mai 2007.

Article 1

Mme DANO Stéphanie, TCE

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n'UPR934, à compter du 01/01/2011.

Mme DANO Stéphanie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme DANO Stéphanie est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villiers, le 7 mai 2011

Le directeur de l'unité

Vincent BRETAGNOLLE

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 20 mai 2011

Patrice **SOULLIE**

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC11 0963DR08

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision noDEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR1934 et nommant M. Vincent BRETAGNOLLE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27/01/2011 ;

Considérant que M. DENIS Simon a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010.

Article 1

M. DENIS Simon, TCN

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UPR1934, à compter du 01/01/2011.

M. DENIS Simon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. DENIS Simon est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villiers, le 7 mai 2011

Le directeur de l'unité

Vincent BRETAGNOLLE

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 20 mai 2011

Patrice SOULLIE

Délégation régionale

10

Délégation

régionale

10

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC105183DR10

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision no 08A008DSI du 15 janvier 2009 portant création des laboratoires de recherche communs dont Mme Cathie Vix est le directeur de l'unité de recherche noLRC7228 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 janvier 2011 ;

Considérant que M Delmotte Luc a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 04/04/2006 au 18/05/2006 ;

Article 1

M. Delmotte Luc IR1,

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no LRC7228 à compter du 1^{er} Octobre 2008

M Delmotte Luc exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M Delmotte Luc est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Mulhouse le 20/01/2011

Le directeur de l'unité

Cathie Vix

Visa du délégué régional du CNRS

Bertrand Minault

**Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

DEC110739DR10

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la décision **n°08A001DSI du 19 décembre 2008** portant création de l'UPR n° 3212, intitulée «Institut des Neurosciences Cellulaires & Intégratives », dont la directrice est Madame Marie-France BADER ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26/01/2011 ;

Considérant que Mme Denise Stuber a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alsace du CNRS du 3 au 5 Février 2004 et du 9 au 11 mars 2004.

Article 1

Mme Denise Stuber, Adjointe technique à la recherche,

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no UPR3212 à compter du 26/01/2011 ;

Mme Denise Stuber, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret *visé* ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire *visée*.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Denise Stuber est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 14 mars 2011
La directrice de l'unité
Marie-France Bader

Visa du délégué régional du CNRS
Bertrand Minault

Délégation régionale

13

Décision 110750DR13 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996;

Vu l'instruction générale no0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision no 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M MARTINEZ directeur de l'unité de recherche n°5247.

Considérant que M JANIQUE GUIRAMAND a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010

Article 1

M. JANIQUE GUIRAMAND

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no 5247, à compter du 07/05/2010

M JANIQUE GUIRAMAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

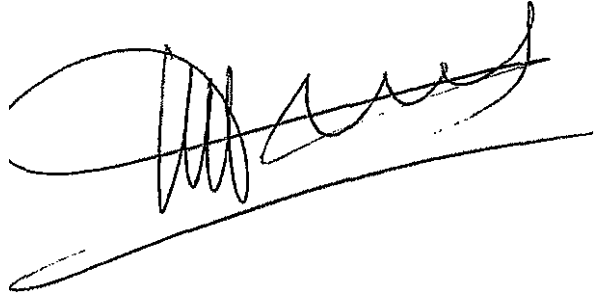
Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. JANIQUE GUIRAMAND est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/03/2010

Le directeur de l'unité M MARTINEZ

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Martinez, the director of the unit.

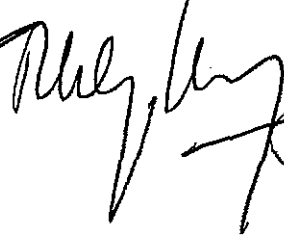
Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the Regional Delegate of CNRS.

Visa de la Président
de l'UM2

A handwritten signature in black ink, corresponding to the President of UM2.

Visa du Président
de l'UM1,

A handwritten signature in black ink, corresponding to the President of UM1.

Visa du Directeur
de l'ENSCM

A handwritten signature in black ink, corresponding to the Director of ENSCM.

Décision 110752DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M AUFFRAY directeur de l'unité de recherche n°5554.

Considérant que M.ARNAUD BERTHOMIEU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010

Article 1

M. BERTHOMIEU ARNAUD AI.....

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5554, à compter du 07/05/2010

M. BERTHOMIEU ARNAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. BERTHOMIEU ARNAUD est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M AUFFRAY

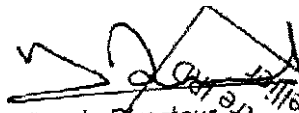


Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

Visa de la Président
de l'UM2

La Déléguée Régionale

Directeur
Institut des Sciences de l'Evolution Montpellier
-----g-----
Jean-Christophe Auffray


Visa du Directeur
de l'IRD
Yves DUVAL
Directeur du Centre
de Montpellier

Ch

**Décision 110753DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/10/2011 nommant M FALVARD directeur de l'unité de recherche n°5207.

Considérant que M.RIVOIRE STEPHANE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/10/2010

Article 1

M.RIVOIRE STEPHANE

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5207, à compter du 07/05/2010.

M. RIVOIRE STEPHANE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. RIVOIRE STEPHANE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M FALVAR D

le Directeur du LUM
A. FALVARD



Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS

Visa de la Président
de l'UM2

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. H.", written over a horizontal line.

Décision 110760DR13

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996;

Vu l'instruction générale no0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision no11A004DSI du 01/01/2011 nommant M. FAJULA directeur de l'unité de recherche n°5253.

Considérant que M DUPONT MARC a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

Article 1

M. DUPONT MARC IE2.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no 5253, à compter du 07/05/2010

M DUPONT MARC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. DUPONT MARC est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

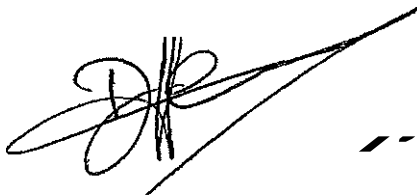
Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M FAJULA



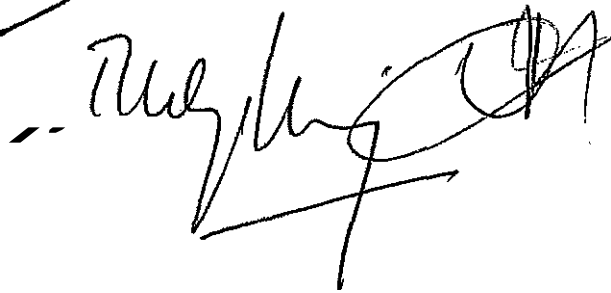
Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS



Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1



Visa du Directeur
de l'ENSCM

Décision 110761DR13 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996;

Vu l'instruction générale no0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision no 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M AUFFRAY directeur de l'unité de recherche n°5554.

Considérant que Mme JUSTY FABIENNE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010

Article 1

Mme JUSTY FABIENNE TCN.....

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no 5554, à compter du 07/05/2010

Mme JUSTY FABIENNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme JUSTY FABIENNE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M AUFFRAY




Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS
La Déléguée **19JI**

Ghislaine GIBELLO

Visa de la Présidente
de l'UM2

Directeur
de l'Unité de Sciences de l'Evolution Montpellier

Jean-Christophe Auffray 1


Yves **DUVAL**
Visa du Directeur du Centre de Recherches de Montpellier de l'IRD
IL

Décision 110887DR13

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale no0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision no 11A004DSI du 01/01/2011 nommant Mme BRAUN BRETON, directrice de l'unité de recherche O°5235.

Considérant que Mme BONHOURE ANNE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et ses partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

Article 1

Mme BONHOURE ANNE Technicienne

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no 5235, à compter du 07/05/2010.

Mme BONHOURE ANNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme BONHOURE ANNE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

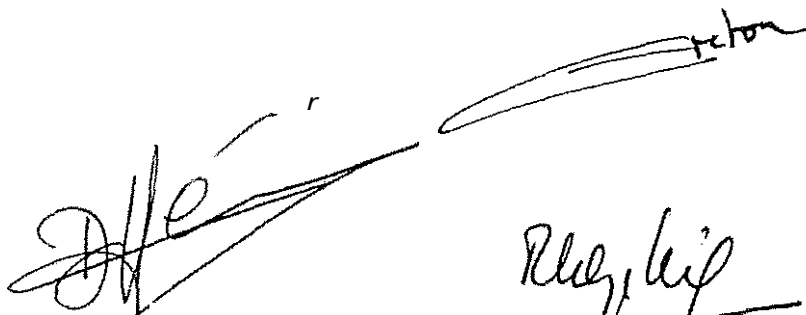
Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

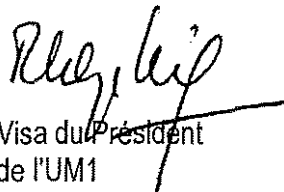
Fait à Montpellier, le 04/04/2011
La directrice de l'unité 5335



Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS



Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1

Délégation régionale

14



Université
Paul Sabatier
TOULOUSE 113



DEC110374DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no 1871, 2B-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Madame Monique MAUZAC, directeur de l'unité de recherche no UMR 5623 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 14 décembre 2010.

Article 1 : Monsieur Stéphane GINESTE est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5623 à compter du 24

janvier 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

+ L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

+ Il prévient des dangers.

+ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

+ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

+ Sa mission consiste notamment à :

veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,

proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,

informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,

sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,

veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,

analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,

assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,

assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,

suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.

rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 21 janvier 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS



DEC110571DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no1871, 2B-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Alain CLAVERIE, directeur de l'unité de recherche no UPR 8011 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 15 février 2011 ;

Article 1 :Monsieur Sébastien MOYANO, TCN-ITRF, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UPR 8011 à compter du 16 février 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 16 février 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS



Université
Paul Sabatier
TOULOUSE III



DEC110573DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no 1871, 28-no 95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Eric CRUBEZY, directeur de l'unité de recherche no UMR 5288 ;

Article 1 : Madame Laure TONASSO-CALVIÈRE, Technicienne, est nommée Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR

5288 à compter du 1^{er} février 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Elle a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 1^{er} février 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS

DEC110747DR14

**Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Rémi CABANAC, directrice de l'unité de recherche n°USR 5026 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 janvier 2011 ;

Considérant que Monsieur Francis LACASSAGNE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS/INSERM les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 1

Monsieur Francis LACASSAGNE, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n' USR 5026, à compter du 1^{er} mars 2011.

Monsieur Francis LACASSAGNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 41 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Francis LACASSAGNE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional
du CNRS

Le Président de J'Université
Paul Sabatier



Université
Paul Sabatier
TOULOUSE III



DEC110748DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no 1871, 28-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Michel BALTAS, directeur de l'unité de recherche no UMR 5068 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 13 décembre 2010 ;

Article 1 : Madame Marie MATURANO, IGE2, est nommée Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5068 à compter

du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Elle a suivi une formation initiale en 2001.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

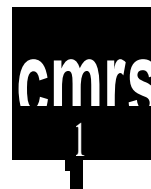
Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 31 janvier 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS



DEC110824DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no1871, 2B-no95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Francis MAURY, directeur de l'unité de recherche no UMR 5085 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 9 décembre 2010 ;

Article 1 : Madame Anne POTIER, Technicienne, est nommée Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5085 à compter

du 1.,février 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- Il prévient des dangers.
- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Elle a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 1^{er} février 2011

Le Directeur de l'unité

Le Président de l'INP
Toulouse

Le Président de l'UPS

La Déléguée Régionale du CNRS



DEC110825DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no1871, 2B-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Francis MAURY, directeur de l'unité de recherche no UMR 5085 ;

Article 1 : Monsieur Vincent BAYLAC, Adjoint Technique rattaché administrativement au CIRIMAT, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) du Module de Haute Technologie de l'Université Paul Sabatier à compter

du 25 janvier 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

+ L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

+ Il prévient des dangers.

+ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

+ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

+ Sa mission consiste notamment à :

veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,

proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,

informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,

sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,

veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,

analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service, assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,

assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,

suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.

rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 25 janvier 2011

Le Directeur de l'unité

Le Président de l'INP
Toulouse

Le Président de l'UPS

La Déléguée Régionale du CNRS



Université
Paul Sabatier

1^{er} DULOUÏ III



DEC111012DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 n°1871, 2B-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Michèle FABRE-THORPE directrice de l'unité de recherche no UMR 5549 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 17 février 2011.

Article 1 : Monsieur Luc RENAUD, Assistant Ingénieur, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5549 à

compter du 3 février 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 3 février 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS



DEC111017DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no 1871, 28-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction no CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Madame Béatrice BISCANS directrice de l'unité de recherche no UMR 5503 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 10 mars 2011 ;

Article 1 : Monsieur Luc ETCHEVERRY, Assistant Ingénieur, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5503 à

compter du 11 mars 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service, assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des évènements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 29 mars 2011

Le Directeur de l'unité

Le Président de l'INP
Toulouse

Le Président de l'UPS

La Déléguée Régionale du CNRS



Université
Paul Sabatier

1°0\J1QUSE 111



DEC111047DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 n°1871, 2B-no95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction no CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Etienne DANCHIN directeur de l'unité de recherche no UMR 5174 ;

Article 1 : Monsieur Frédéric MAGNE, Technicien, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5174 à compter

du 1^{er} avril 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration *avec* les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : lia suivi une formation initiale en novembre et décembre 1998 et suivra une nouvelle formation les 16, 17, 18, 25, 26 et 27 mai 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour J'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 1^{er} avril 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de J'UPS

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no 1871, 28-n °95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Madame Elisabeth JAMET directrice de l'unité de recherche no UMR 5546 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 25 mars 2011 ;

Article 1 : Madame Saïda DANOUN, Ingénieure d'étude, est nommée Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5546 à

compter du 25 mars 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

+ Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :

- veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,

- proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,

- informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,

- sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,

- veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,

- analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service, assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,

- assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,

- suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.

- rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4: Elle a suivi une formation initiale les 16, 17, 18 octobre 2001 et les 13 et 14 novembre 2001.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Auzeville, le 11 avril 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS



Université
Paul Sabatier
TQIILLOJSE III



DEC111049DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no 1871, 28-no 95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Marc HAENLIN directeur de l'unité de recherche no UMR 5547;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du 29 mars 2011 ;

Article 1 : Monsieur Thierry GILBERT, Chargé de Recherche de première classe, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O)

dans l'unité no UMR 5547 à compter du 1^{er} mai 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- Il prévient des dangers.
- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale du 25 au 28 octobre 2004 et du 15 au 18 novembre 2004.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 7 avril 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS



Université
Paul Sabatier
TOULOUSE III



DEC111087DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 n°1871, 28-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction no CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Franck Roux directeur de l'unité de recherche no UMR 5560 ;

Article 1 : Monsieur Pierre Castera, Assistant Ingénieur, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5560 à compter du 2 mai 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale en décembre 1998.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 29 avril 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS

DEC111287DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 no1871, 2B-no95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Martin GIARD directeur de l'unité de recherche no UMR 5277;

Article 1 : Monsieur Jean-François BOTTE, Technicien, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O) dans l'unité no UMR 5277 à

compter du 1^{er} juin 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 16, 17, 18, 25, 26 et 27 mai 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 1^{er} juin 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS

DEC111290DR14

Décision

portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- Vu, le décret no 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret no 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application FP/4 n°1871, 28-n°95-1353 du 24 janvier 1996, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et du ministre du budget;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS no 0300391GHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction no CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS;
- Vu La décision no DEC11AOODSI du 04/01/2011 nommant Bernard DUPRE directeur de l'unité de recherche no UMS 831 ;

Article 1 : Monsieur Jean-Jacques VEDERE, Adjoint Technique Recherche et Formation, est nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

(A.C.M.O) dans l'unité no UMS 831 à compter du 1^{er} juin 2011 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction. Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'ACMO.

Article 2 : L'ACMO exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'ACMO effectueront un bilan des missions de l'ACMO et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3:

- L'ACMO assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

- Il prévient des dangers.

- Il participe à la réalisation d'actions de prévention.

- Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.

- Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il a suivi une formation initiale les 16, 17, 18, 25, 26 et 27 mai 2011.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'ACMO peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 : Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 1^{er} juin 2011

Le Directeur de l'unité

La Déléguée Régionale du
CNRS

Le Président de l'UPS

Délégation régionale

15

**Nomination de Mme Sabine HAUTREUX
aux fonctions d'ingénieur régional de prévention
et de sécurité de la délégation Aquitaine-Limousin**

DEC111139DR15

le Président,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no100028DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services;

Vu l'instruction no INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS,

Décide

Article 1er

Mme Sabine HAUTREUX, IE2, est nommée, à compter du 1^{er} février 2011, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Aquitaine-Limousin en remplacement de M. Fabien DURAND appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 mai 2011

Pile Président et par délégation

Le délégué régional
Philippe LECONTE

Délégation régionale

17

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC 111 04 IDR 17

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction noCIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université de Rennes 1 et le CNRS, portant création de l'unité mixte de recherche n 6061;

Vu la décision no 07A007DSI du 23 novembre 2007 nommant Claude PRIGENT directeur de l'unité de recherche n°6061;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 avril 2011 ;

Considérant que Melle Anne COUTURIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1, du 29 novembre 2010 au 3 décembre 2010.

Article 1

Melle Anne COUTURIER, AI
est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS no6061, à compter du 1er mai 2011.

Melle Anne COUTURIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et
4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Anne COUTURIER est placée
directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 11 avril 2011
Le directeur de l'unité

Claude PRIGENT

Visa du délégué régional du CNRS

André QUINQUIS

Visa du chef d'établissement partenaire

Guy CATHELIN

Le Président

Direction des affaires juridiques

DEC110853DAJ

Décision portant nomination de Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale de la circonscription Paris B, aux fonctions de directrice de la Délégation aux cadres supérieurs

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 portant nomination de Mme Liliane FLABBEE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE:

Art. 1^{er}.- Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale de la circonscription Paris B, est nommée directrice de la Délégation aux cadres supérieurs (DCS) de la direction des ressources humaines, à compter du 1^{er} juin 2011, en remplacement de M. Vincent MIGNOTTE appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 avril 2011

Alain FUCHS

DEC110856DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Eudes FOUMENTEZE, aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE:

Art. 1^{er}. – M. Jean-Eudes FOUMENTEZE, ingénieur d'études au CNRS, est nommé responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques, à compter du 16 mai 2011, en remplacement de Mme Myriam FADEL appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 16 mai 2011
Alain FUCHS

DEC110858DAJ

Décision portant nomination de Mme Myriam FADEL, aux fonctions de responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités de la direction des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE:

Art. 1^{er}.- Mme Myriam FADEL, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités de la direction des affaires juridiques, à compter du 16 mai 2011, en remplacement de Mme Isabelle BENOIST appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 16 mai 2011
Alain FUCHS

DEC110879DAJ

Décision portant renouvellement de M. Jean-Jacques EHRHARDT aux fonctions de chargé de mission scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°090016DAJ du 1^{er} mars 2009 fixant les fonctions des chargés de mission scientifique auprès des délégués régionaux ;

Vu la proposition du délégué régional ;

Vu l'avis du directeur scientifique de l'Institut de Chimie ;

DÉCIDE

Art. 1^{er}.- M. Jean-Jacques EHRHARDT est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission scientifique pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne auprès du délégué régional de la circonscription Centre-Est du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Pour l'exécution de cette fonction, M. Jean-Jacques EHRHARDT est affecté à la délégation régionale Centre-Est.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 avril 2011

Alain Fuchs

DEC110957DAJ

Décision portant nomination de M. André LE BIVIC aux fonctions de directeur adjoint de l'institut des sciences biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur adjoint de l'institut des sciences biologiques,

DÉCIDE:

Art. 1^{er}- M. André LE BIVIC, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'institut des sciences biologiques plus particulièrement en charge de la stratégie scientifique, de l'interdisciplinarité et des relations avec les autres organismes de recherche, à compter du 4 avril 2011.

Art. 2- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mai 2011

ALAIN FUCHS

DEC110960DAJ

Décision portant nomination de M. Luc le CALVEZ aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Hanoï

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° 100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE:

Art. 1^{er}.- M. Luc le CALVEZ est nommé aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Hanoï (Viêt Nam), à compter du 15 août 2011, pour une durée de 2 ans.

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2011

ALAIN FUCHS

DEC110967DAJ

Décision portant nomination de M. Bruno DAVID aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'institut écologie et environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition de la directrice de l'institut écologie et environnement,

DÉCIDE:

Art. 1 " - Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno DAVID, chargé de mission auprès du Président pour l'institut.écologie et environnement.

Art. 2 - M. Bruno DAVID, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique en charge de la biodiversité, de l'outre-mer et du suivi des appels à projets lancés dans le cadre des investissements d'avenir à l'institut écologie et environnement, en remplacement de M. René BALLY, appelé à d'autres fonctions.

Art. 3 - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2011.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mai 2011

ALAIN FUCHS

DEC110975DAJ

Décision portant nomination de M. Régis RÉAU aux fonctions de directeur de l'institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n' 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE:

Art. 1"-M. Régis RÉAU, professeur des universités, est nommé directeur de l'institut de Chimie, à compter du 1" mai 2011, en remplacement de Mme Gilberte CHAMBAUD, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2-La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2011

ALAIN FUCHS

DEC110977DAJ

Décision portant nomination de M. Michel KOCHOYAN aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 040050DAJ du 1^{er} juillet 2004 relative au comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures,

DECIDE:

Art. 1. – M. Michel KOCHOYAN est nommé président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à compter du 1^{er} mai 2011, en remplacement de M. Michel SPIRO, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2011

ALAIN FUCHS

DEC111011DAJ

Décision portant prorogation du mandat des membres du comité d'éthique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n' 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision n' 070056DAJ du 30 avril 2007 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision n' 090192DAJ du 14 décembre 2009 portant nomination de Mme Danièle SOURCIER au comité d'éthique du CNRS,

DÉCIDE:

Art. 1''.- Le mandat des membres du comité d'éthique, nommés par décisions n' 070056DAJ du 30 avril 2007 et n' 090192DAJ du 14 décembre 2009 susvisées, est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2011

ALAIN FUCHS

DEC111071DAJ

Décision chargeant Mme Nicole SERIE de l'intérim du Service conseil et expertise juridique de la Direction des Ressources Humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°100094DAJ du 12 mars 2010 donnant délégation de signature à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

DECIDE:

Art. 1^{er}. – Mme Nicole SERIE, ingénieurs de recherche au CNRS, est chargée de l'intérim du Service conseil et expertise juridique (SCEJ) de la direction des ressources humaines, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 6mai 2011

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général Délégué aux Ressources
Xavier INGLEBERT

DEC111078DAJ

Décision portant nomination de M. Michel DIAMENT aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'univers;

DÉCIDE:

Art. 1^{er}- M. Michel DIAMENT, physicien de l'IPGP, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers, en charge de la division " Sciences de la Terre, " , à compter du 1er mai 2011, en remplacement de M. Bruno GOFFE, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2011

Alain FUCHS

DEC1110SODAJ

Décision portant nomination de Mme Elisabeth VERGES aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'univers,

DÉCIDE:

Art. 1° - Mme Elisabeth VERGES, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers, en charge de la division " Surfaces et interfaces continentales", à compter du 1er juillet 2011, en remplacement de M. André MARIOTII, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2011

Alain FUCHS

DEC111081DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'univers,

DÉCIDE:

Art. 1''- Mme Marie-Hélène PAPILLON, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers, à compter du 1er juin 2011, en remplacement de M. Guy LAUVERGEON, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2011

Alain FUCHS

DEC111082DAJ

Décision portant nomination de M. Bruno GOFFE aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'univers,

DÉCIDE:

Art. 1°- M. Bruno GOFFE, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'univers en charge des ressources géologiques, à compter du 1° mai 2011.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2011

Alain FUCHS

DEC111111DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre ALIX aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n' 100178DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR),

DECIDE:

Art. 1^{er} – M. Jean-Pierre ALIX, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à la MPR du pilotage de la révision générale des politiques publiques, à compter du 13 avril 2011.

Art. 2– La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2011

ALAIN FUCHS

DEC111167DAJ

Décision portant nomination de M. Günther HAHNE aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n' 100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI);

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE:

Art. 1^{er}.- M. Günther HAHNE est nommé aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 1^{er} juin 2011, pour une durée de 2 ans.

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2011

ALAIN FUCHS

DEC111168AJ

Décision portant cessation des fonctions de Mme Monica DIETL, directrice du bureau du CNRS à Bruxelles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 110414DAJ du 3 mars 2011 portant nomination de Mme Monica DIETL aux fonctions de directrice du bureau du CNRS à Bruxelles,

DECIDE:

Art. 1^{er}.- Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de Mme Monica DIETL, directrice du Bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 31 mars 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2011

ALAIN FUCHS

DEC111210DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 110651DAJ du 1^{er} mars 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS),

DECIDE:

Art. 1^{er}.- M. Pierre GUILLON, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes à compter du 1^{er} juin 2011.

Art. 2 – La décision n° 110651DAJ du 1^{er} mars 2011 susvisée est ainsi modifiée :

Après le terme : " directeur , et avant les termes : " institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, sont insérés les termes: " par intérim ».

Les dispositions du présent article sont applicables à compter du 1^{er} juin 2011.

Art. 3 – Dispositions diverses

1. – La décision n° 100049DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes est abrogée à compter du 1^{er} juin 2011.

II. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mai 2011

Alain FUCHS

DEC111211DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de la mission pour l'interdisciplinarité

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE:

Art. 1^{er}.- M. Pierre GUILLON, professeur des universités, est nommé directeur de la mission pour l'interdisciplinarité à compter du 1^{er} juin 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mai 2011

Alain FUCHS

DEC111220DAJ

Décision portant nomination de M. Jacques MADDALUNO aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DÉCIDE:

Art. 1er – M. Jacques MADDALUNO, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie, en charge de la thématique "chimie organique et supramoléculaire, chimie du vivant et pour le vivant" à compter du 1er juin 2011, en remplacement de M. Georges MASSIOT.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2011

Alain FUCHS

DEC111234DAJ

Décision portant nomination de M. Eric BEAUGNON aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP),

DECIDE:

Art. 1.- M. Eric BEAUGNON, professeur des universités, est nommé délégué scientifique de l'INP pour les relations Europe et International, à compter du 1er mars 2011.

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2011

ALAIN FUCHS

DEC111312DAJ

Décision portant prorogation du mandat de M. Vladimir MAYER, directeur du Bureau du CNRS à Moscou

LE PRESIDENT,

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n'100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Vu la décision n'100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n'105371DAJ du 11 janvier 2011 portant renouvellement de M. Vladimir MAVER aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Moscou ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE:

Art. 1^{er}.- Le mandat de directeur du Bureau du CNRS à Moscou de M. Vladimir MAYER est prorogé, à compter du 1^{er} août 2011, pour une durée d'un mois.

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2011

Alain FUCHS

DEC111332DAJ

Décision portant nomination de Mme Christine d'ARGOUGES aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B

LE PRESIDENT,

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE:

Art. 1 ".- Mme Christine D'ARGOUGES, ingénieurs de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Paris B, à compter du 1^{er} octobre 2011, en remplacement de Mme Lilliane FLABBEE.

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2011

ALAIN FUCHS

DEC111458DAJ

Décision portant nomination de M. Laurent Serin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3),

DÉCIDE:

Art. 1er- M. Laurent Serin, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'IN2P3, en charge du domaine de la Physique des Particules, à compter du 1^{er} juillet 2011, en remplacement de M. Etienne Auge, appelé à d'autres fonctions

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC111474DAJ

Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 20 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique;

Vu la décision no 070056DAJ du 30 avril 2007 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique;

Vu la décision no111011DAJ du 29 avril 2011 portant prorogation du mandat des membres du comité d'éthique ;

Vu la proposition du conseil d'administration CNRS du 23 juin 2011 ;

DÉCIDE:

Art. 1^{er}.- Le comité d'éthique du CNRS est composé ainsi qu'il suit:

Présidente : Mme Michèle LEDUC, physicienne.

Membres:

- Mme Françoise BIRG, biologiste moléculaire;
- Mme Danièle SOURCIER, juriste;
- M. Michel CAMPILLO, géophysicien ;
- M. Amy DAHAN, historienne des sciences ;
- Mme Isabelle DESGUERRE, neuropédiatre;
- M. Jean-Gabriel GANASCIA, expert intelligence artificielle;
- M. Didier GOUAIER, chimiste ;
- M. Roger MAYNARD, physicien ;
- M. Norbert SCHAPPACHER, mathématicien ;
- Mme Evelyne SERVERIN, juriste et sociologue ;

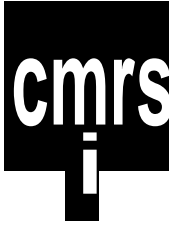
-M. Pierre-Henri TAVOILLOT, philosophe;
-Mme Irène THERY, sociologue.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2011

ALAIN FUCHS

Direction des ressources humaines



Décision no DEC110649DRH

Décision portant nomination de Monsieur CRUZOL Stéphane en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur CRUZOL Stéphane, ingénieur d'études de deuxième classe, responsable de l'action sociale au sein de la DR14 est nommé chargé de mission auprès du service développement social de la DRH, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet d'animer l'axe conciliation vie familiale – vie professionnelle, le réseau des assistants de service social et la construction du plan de prévention et de traitement des risques psychosociaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur CRUZOL Stéphane demeure affecté à la délégation Midi-Pyrénées, Toulouse.

Art. 2- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, Monsieur CRUZOL Stéphane, ingénieur d'études de deuxième classe, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18/04/2011

Pour le président
et par délégation

Xavier Inglebert



Décision n°DEC110754DRH

Décision portant nomination de Monsieur METERREAU Emmanuel en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er}. – Monsieur METERREAU Emmanuel, ingénieur d'études 2^me classe, responsable des ressources humaines de la Délégation Normandie, est nommé chargé de mission auprès de la direction des ressources humaines, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011**. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission Animation et professionnalisation de la filière RH.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur METERREAU Emmanuel demeure affecté à la Délégation Normandie.

Art. 2- **Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011**, Monsieur METERREAU Emmanuel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18/04/2011

Pour le président
et par délégation

Xavier Inglebert

Institut de chimie

twitted
SHANNON 60

DEC1103311NC

Portant nomination de Monsieur Pierre-Yves RENARD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6014 intitulée " Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse » (COBRA)

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008 de l'UMR n° 6014 intitulée : " Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse » (COBRA) et nommant M. Jean-Charles QUIRION, directeur;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

Décide:

Article 1^{er}

Monsieur Pierre-Yves RENARD, professeur des universités, est nommé directeur adjoint par intérim de l'UMR n° 6014 susvisée, à compter du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 avril 2011

Alain FUCHS

DEC1104681NC

Décision portant modification de la décision collective n°11A001OS/ du 4 janvier 2011

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision collective n°11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche,

Décide

Article 1 -La décision du 4 janvier 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit:

- les termes : « Directeur-adjoint : M. Philippe ARNAUD, ingénieur de recherche » sont supprimés.

Article 2 – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 avril 2011

DEC1105251NC

*Nomination aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UPR n°8241
intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination*

le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination ;

Vu la décision n°1104681NC en date du 6 avril 2011 portant modification de la décision n°11A001DSI sus visée;

Vu le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'avis de la directrice de l'institut de Chimie ;

Décide

Article 1°'

M. Noël LUGAN, Directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination n°de code UPR8241 à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 mai 2011

Alain **FUCHS**

DEC1108671NC

Portant nomination de M. Philippe CASSAGNAU aux fonctions de directeur par intérim et de MM. Etienne FLEURY et Christian GARROT directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères et nommant M. Jean-françois GERARD directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1"

M. Philippe CASSAGAU, professeur des universités Lyon 1, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} avril 2011, en remplacement de M. Jean-François GERARD, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

M. Etienne FLEURY Professeur INSA Lyon et M. Christian GARROT Professeur à l'université de Saint - Etienne, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 avril 2011

Le Président

DEC1110731NC

*Portant nomination de M. Alexandre Wahl aux fonctions de directeur de
J'unité mixte de service n°3318 intitulée CNRT Matériaux*

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision no 090034CHIM en date du 30 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de service no 3318 intitulée CNRT Matériaux et nommant M. Joël BREARD directeur et M. Christophe GOUPIL directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis de l'institut de Chimie ;

Décide:

Article 1"

M. Alexandre WAHL est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1^{er} Mai 2011 au 31 décembre 2012, en remplacement de Messieurs Joël BREARD et Christophe GOUPIL, démissionnaires.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC111231INC

Décision portant nomination de Monsieur BUJOLI Bruno en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10000IDAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BUJOLI Bruno, directeur de recherche 1^{re} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1^{er} juin 2011 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès du directeur adjoint scientifique, le suivi des unités relevant de la thématique chimie moléculaire aux Interfaces.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BUJOLI Bruno demeure affecté à l'unité Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation (CEISAM)- UMR6230, Université de Nantes, UFR Sciences et Techniques, 2, rue de la Houssinière, BP 92208, 44322 Nantes cedex 3.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 05/07/2011

Alain Fuchs



DEC111233INC

Décision portant nomination de Monsieur POURCELLY Gérald en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10000IDAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur POURCELLY Gérald, professeur des universités 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface entre l'Institut de chimie et l'alliance ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur POURCELLY Gérald demeure affecté à l'Institut Européen des Membranes (I.E.M.) – UMR5635, Université des sciences et techniques du Languedoc - Montpellier 2, Place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier cedex 5.

Art. 2- **Du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012**, Monsieur POURCELLY Gérald percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 05/07/2011

Alain Fuchs

DEC1112811NC

Portant nomination de Monsieur Pierre-Yves RENARD aux fonctions de directeur adjoint de J'unité mixte de recherche no 6014 intitulée « Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse », (COBRA)

Le Président,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision no 9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision no 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008 de J'UMR no 6014 intitulée : « Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse », (COBRA) et nommant M. Jean-Charles QUJRJON, directeur ;

Vu la décision no 110331JNC du 29 avril 2011 portant nomination de Monsieur Pierre-Yves RENARD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de J'unité mixte de recherche no 6014 intitulée « Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse », (COBRA) ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

Décide:

Article 1^{er}

Monsieur Pierre-Yves RENARD, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n' 6014 susvisée jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 juillet 2011

Alain FUCHS

DEC1112821NC

Portant nomination de Monsieur Xavier PANNECOUCKE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6014 intitulée « Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse », (COBRA)

Le président,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n°9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée relative à l'organisation et au fonctionnement des structures opérationnelles de recherche,

Vu la décision no 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2008 de l'UMR no 6014 intitulée : " Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse » (COBRA) et nommant M. Jean-Charles QUIRION, directeur,

Vu la décision no 1100581NC du 11 février 2011 portant nomination de Monsieur Xavier PANNECOUCKE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche no 6014 intitulée " Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse » (COBRA),

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire,

Vu l'accord des partenaires,

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique,

DECIDE:

ARTICLE 1:

Monsieur Xavier PANNECOUCKE, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR no 6014 susvisée jusqu'au 31 décembre 2011.

ARTICLE2:

La présente décision sera publiée *au Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 juillet 2011

Alain FUCHS

Institut de physique



DEC11001

Décision portant nomination de Monsieur ROSSO Michel en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuehs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE

Art. 1er- Monsieur Michel ROSSO, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de Physique (INP), du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012. Il assurera le suivi des unités relevant de la section 5 du Comité National poml'INP.

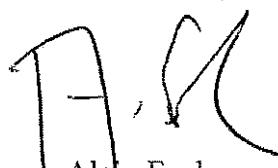
Pom l'exercice de cette mission, Monsieur Michel ROSSO demeure affecté au Laboratoire de physique de la matière condensée (PMC)-UMR7643-Ecole Polytechnique, route de Saclay, 91128 Palaiseau cedex.

Art. 2- Du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012, Monsieur Michel ROSSO percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3- La dépense sera imputée sur le compte 64641000- subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale 5 Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le



Alain Fuehs

DEC11041OINP

Décision portant modification de la décision collective n°11A004DSI du 4 janvier 2011

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis de l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de physique (INP),

DÉCIDE:

Article 1er- La décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 est modifiée ainsi qu'il suit:

1. – A l'article 1er, après les termes: « UMR n°5221, intitulée Laboratoire Charles de Coulomb - Directeur : M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de recherche - Institut secondaire : Institut de chimie - Sections d'évaluation : 6, 5, 11, 2, 8 " sont ajoutés les termes : " Directeurs adjoints : M. Olivier BRIOT, directeur de recherche, M. Christian LIGOURE, professeur des universités, et M. Vladimir LORMAN, professeur des universités - Instituts secondaires : Institut de chimie, Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes et Institut national de physique nucléaire et de physique des particules" -

II.- A l'article 2, les termes:" Directeur-adjoint: M. Olivier DIAT, chercheur du CEA , sont remplacés par les termes : " Directeur adjoint : M. Robert CALEMCZUK, chercheur du CEA "-

Article 2 – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011, sera publiée au *Bulletin Officiel* CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1105741NP

Décision portant nomination de M. Pierre ROBERT aux fonctions de représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106) et chef de l'INB.

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2009-405 du 14 avril 2009 autorisant le CNRS à achever les opérations de mise à l'arrêt définitif et à procéder aux opérations de démantèlement de l'installation nucléaire de base n°106 dénommée « LURE » située sur le territoire des communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette (département de l'Essonne) ;

Vu la décision n°090020MPPU du 12 août 2009 portant nomination de M. Nicolas PAUWELS en tant que représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106) et chef de l'INB 106 ;

Vu la décision no11A011DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités propres de service et notamment son article 2 renouvelant l'UPS no 2573 intitulée « Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) » ;

sur proposition du directeur de l'Institut de physique;

Décide

Article 1er-

M. Pierre ROBERT, ingénieur d'études au CNRS, est nommé représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106), et chef de l'INB 106, à compter du 1^{er} mars 2011, en remplacement de M. Nicolas PAUWELS, appelé à d'autres fonctions.

A ce titre, M. Pierre ROBERT est localement responsable en dernier ressort de tout ce qui concerne la sûreté de l'INB 106 et des relations avec le service central de sûreté des installations nucléaires du ministère chargé de l'industrie.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

0144964000
0144964913

Article 2-

La décision n°90020MPPU du 12 août 2009 susvisée est abrogée.

Article 3-

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 MARS 2011

11 J1

DEC1109121NP

Décision portant nomination de M. Nicolas PAUWELS aux fonctions de représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106).

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2009-405 du 14 avril 2009 autorisant le CNRS à achever les opérations de mise à l'arrêt définitif et à procéder aux opérations de démantèlement de l'installation nucléaire de base n°106 dénommée « LURE » située sur le territoire des communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette (département de l'Essonne) ;

Vu la décision n°090020MPPU du 12 août 2009 portant nomination de M. Nicolas PAUWELS en tant que représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106) et chef de l'INB 106 ;

Vu la décision n°11A011DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités propres de service et notamment son article 2 renouvelant l'UPS n° 2573 intitulée ((Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) »

Vu la décision n°1105741NP du 16 mars 2011 portant nomination de M. Pierre ROBERT aux fonctions de représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106) et chef de l'INB ;

sur proposition du directeur de l'Institut de physique ;

Décide

Article 1°

M. Nicolas PAUWELS, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106), à compter du 1° mars 2011, en remplacement de M. Pierre ROBERT, appelé à d'autres fonctions.

A ce titre, M. Nicolas PAUWELS est localement responsable en dernier ressort de tout ce qui concerne la sûreté de l'INB 106 et des relations avec le service central de sûreté des installations nucléaires du ministère chargé de l'industrie.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, me Michel-Ange
75794 Paris cedax 16

Tel. 0144964000
Fax. 0144964913

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 AVR. 2011**



Alain FUCHS

DEC1109701NP

Portant nomination de M. Thierry DAUXOIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5672 intitulée "Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon " et ajout de l'Université Claude Bernard Lyon 1 comme co-tutelle de l'UMR n°5672

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5672 intitulée " Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon " et nommant M. Thierry DAUXOIS directeur-adjoint de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1°°

M. Thierry DAUXOIS, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mai 2011 au 31 décembre 2014.

Article 2

A l'article 2, Institut de rattachement : Institut de physique, Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON est ajouté l'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Institut des
sciences
biologiques

Journal of
the American
Biological

DEC1105941NSB

Décision portant nomination de Madame Christiane BRANLANT aux fonctions de directrice par intérim et Monsieur Jacques MAGDALOU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche (FR) n°3209 intitulée " Ingénierie moléculaire et thérapeutique ".

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de **M. Alain FUCHS** aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°08A005DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de la fédération de recherche n° 3209 intitulée " Ingénierie moléculaire et thérapeutique et nommant Monsieur Patrick **NETIER**, Directeur et Madame Christiane BRANLANT directrice adjointe de cette unité ;

Vu la lettre de Monsieur Patrick **NETIER** du 20 décembre 2010 ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide:

Art. 1° - Madame Christiane BRANLANT, Directrice de recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est nommée directrice par intérim de la fédération de recherche n°3209 susvisée.

Art. 2 - Monsieur Jacques MAGDALOU, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche n°3209 susvisée.

Art. 3 - Le mandat de la directrice par intérim et du directeur adjoint par intérim mentionnés aux articles 1 et 2 prend effet au **1°** janvier jusqu'au 30 septembre 2011.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 avril 2011

Alain Fuchs

Institut
des sciences
de l'ingénierie
et des systèmes

THE
UNIVERSITY OF
MICHIGAN
LIBRARY

Décision portant modification de la décision n°10A006DSI du 18 décembre 2009

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A006DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Décide:

Article 1 "

L'article 1" relatif à la FR n°3242 de la décision n°10A006DSI du 18 décembre 2009 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

- I. après le tiret: « Directeur: M. Joseph ZYSS, professeur,, il est ajouté un tiret ainsi rédigé : « Directeur-adjoint : M. Malcolm BUCKLE, directeur de recherche au CNRS ,
- II. le tiret relatif aux sections est complété par les termes«< 21 ".

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 21 janvier 2010, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC1112571NSIS

Portant nomination de M. Jean ARLAT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de recherche n'B001 intitulée «Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS)»

Le Président,

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n'920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n'DEC11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n'8001 intitulée " Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS)•• et nommant M. Jean-Louis SANCHEZ directeur de cette unité ;

Décide

Article 1 "

M. Jean ARLAT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 16 mai 2011, en remplacement de M. Jean-Louis SANCHEZ.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain FUCHS

Institut des
sciences
humaines
et sociales

1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

DEC1011881NSHS

Portant nomination de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°2268 intitulée JUR/SCOPE- Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°080023SCHS du 11 juillet 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2268 intitulée JURISCOPE – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone ;

Vu l'accord de l'Université de Poitiers ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide:

Article 1°

Madame Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, professeur d'université, est nommée directrice de l'unité mixte de service n°2268 intitulée JURISCOPE – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone à compter du 1° septembre 2010, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Michel MOREAU, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ...

Le Président
Alain FUCHS

DOC

Numéro **3542**

Nature du document Décisions- Nomination
Type de document Nomination aux fonctions de directeur(trice) d'une USR
Titre du document Décision de nomination de M. Patrice VEIT aux fonctions de directeur de l'USR 3130- Centre Marc
Bloch - Centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales
Type de numéro BO
Numéro de document DEC1101681NSHS
Date du document 17/01/2011
Service émetteur **Institut des Sciences Humaines et sociales**
Signataire Alain Fuchs
Date de signature 19/04/2011
Mots clés décision /nomination /directeur /unité de service et de recherche (USR)
Niveau de confidentialité TOUT_PUBLIC
Statut EN ATTENTE DE PUBLICATION LEGALE
Publication au BO **oui**
Date de création 17/01/2011
Date de validation 13/05/2011
Niveau 1 07. Mesures particulières du CNRS
Niveau 2 07.01. Décisions de nomination
Niveau 3 07.01.22. Instituts
Niveau 4 07.01.22.02. 2010
Rattachement à une collection de document Bulletin officiel du CNRS
Identifiant du document 3542
Créateur fiche lucile.debras@cnrs-dir.fr
Code labintel serviceiNS1640
émetteur_SYSTEME

Nomination de Mme Françoise MAVER aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche n°3138 intitulée Centre français de Recherche en Sciences Sociales à Prague

Dec1101631NSHS

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC070036SCHS en date du 6 août 2007 Portant création de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée Centre français de Recherche en Sciences Sociales à Prague ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord cadre entre le Ministère des affaires étrangères et européennes et le CNRS définissant des unités mixtes institut français à l'étranger (UMIFRE) du 20 avril 2007 ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire Ministère des affaires étrangères et européennes ;

Décide

Article 1 "

Mme Françoise MAYER, Maître de conférence, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée Centre français de Recherche en

Sciences Sociales à Prague, à compter du 1er janvier 2011, en remplacement de Mme Marie-Claude MAUREL appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

**Nomination de M. Baudouin DUPRET aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche no3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales
Dec1101701NSHS**

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision no DEC070034SCHS en date du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et recherche no3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord cadre entre le Ministère des affaires étrangères et européennes et le CNRS définissant des unités mixtes institut français à l'étranger (UMIFRE) du 20 avril 2007;

Vu l'accord de l'organisme partenaire Ministère des affaires étrangères et européennes ;

Décide

Article 1er

M. Baudouin DUPRET, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche no3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales, à compter du 1er janvier 2011, en remplacement de M. Michel PERALDI appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

Nomination de M. Olivier TOURNY aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche no 3132 intitulée Centre de recherche français à Jérusalem

Dec1101711NSHS

le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n' 070030SCHS en date du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et recherche no 3132 intitulée Centre de recherche français à Jérusalem;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord cadre entre le Ministère des affaires étrangères et européennes et le CNRS définissant des unités mixtes institut français à l'étranger (UMIFRE) du 20 avril 2007;

Vu l'accord de l'organisme partenaire Ministère des affaires étrangères et européennes ;

Décide

Article 1 "

M. Olivier TOURNY, Chercheur au CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n' 3132 intitulée Centre de recherche français à

Jérusalem, à compter du 1er janvier 2011, en remplacement de Mme Sophie
KESSLER MESGUICH décédée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

DEC1105281NSHS

Décision de nomination de Monsieur Mohamed Kamel DORAÏ aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche (UMR) n°6588 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés- MIGRINTER »

Le Président,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique :

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique :

Vu la décision no 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche :

Vu la décision no 07A001DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche no6588 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés – MIGRINTER » et nommant M. William BERTHOMIERE directeur de cette unité:

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique :

Vu l'accord du partenaire :

Vu l'avis du conseil de laboratoire :

Décide:

Article 1er -

M. Mohamed Kamel DORAT, chargé de recherche, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er mars 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur William BERTHOMIERE démissionnaire.

Article 2-

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, **le**

Alain **FUCHS**

DEC1107911NSHS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre BARTOLI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service (UMS) n'3323 intitulée Maison de la Recherche Paris IV - Sorbonne

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique :

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique :

Vu la décision n' 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de services :

Vu la décision n' 10A012DSI du 19 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de service, et notamment son article 1" :

Vu l'accord du partenaire :

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'UMS n'3323 en date du 14 mars 2011 :

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales :

Décide:

Article 1"

Monsieur Jean-Pierre BARTOLI, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne, est nommé directeur de l'UMS n'3323 intitulée Maison de la Recherche Paris IV - Sorbonne, à compter du 1er janvier 2011, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Olivier SOUTET, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1108861NSHS

Portant nomination de Madame Emmanuelle CAIRE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche (UMR) n°6125 intitulée « Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 07A07DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6125 intitulée « *Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)* » et nommant M. DORIVAL directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire

Décide:

Article 1••

Madame Emmanuelle CAIRE, professeur des universités, est nommée directrice de l'UMR n°6125 intitulée « *Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)* », à compter du 1•• octobre 2010 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur Gilles DORIVAL, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC110902INSHS

Portant nomination de Monsieur Marc-Alexandre SENEGAS aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Jean-Christophe PEREAU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de J'unité mixte de recherche n°5113 intitulée « Groupe de recherche en Economie Théorique et Appliquée - GREThA »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°090524SHS en date du 20 juillet 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5113 intitulée Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée et notamment son article 2 ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

Décide:

Article 1"

Monsieur Marc-Alexandre SENEGAS, Professeur des Universités, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011 en remplacement de Monsieur Yannick LUNG, démissionnaire.

Article 2

Monsieur Jean-Christophe PEREAU, Professeur des Universités est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la

période du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011, en remplacement de Monsieur Marc-Alexandre SENEGAS.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Alain Fuchs

DEC1109071NSHS

Portant nomination de M Gerry NICCOLAI aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5191 intitulée "Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations- /CAR "

lePrésident,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5191 intitulée« Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations " et nommant Mme Sandra TESTON-BONNARD directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1 "

M. Gerry NICCOLAI, Chargé de recherche 1ère classe, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er janvier 2011 au 31août 2011, en remplacement de Mme *Kris LUND*, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC1111281NSHS

Portant nomination de M. Christian HENRIOT aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Yveline LECLER directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée Institut d'Asie Orientale (IAO)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée Institut d'Asie Orientale (IAO) et nommant M. Guy FAURE directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1°

M. Christian HENRIOT, professeur à l'université Lyon 2, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1° décembre 2010 au 30 novembre 2011, en remplacement de M. Guy FAURE, démissionnaire.

Article 2

Mme Yveline LECLER, professeur à l'IEP Lyon, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1° décembre 2010 au 30 novembre 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC1111541NSHS

Partant nomination de Mme Judith LYON-CAEN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) et nommant M. Gérard BEAUR directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 1101761NSHS du 28 janvier 2011 portant nomination de M. Christophe DUHAMELLE directeur et de Mme Isabelle BACKOUCHE directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1"

Mme Judith LYON-CAEN, Maître de Conférences à l'EHESS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2010 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC1111551NSHS

Portant nomination de M. Pierre BRUNET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit ;

Vu l'accord de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

Décide:

Article 1er

M. Pierre BRUNET, professeur d'université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR) n° 7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2011, en remplacement de M. Olivier CAYLA, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC1111751NSHS

Portant nomination de Mme Sophie PERIARD aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°838 intitulée: « Unité mixte de service de la maison de la recherche de l'université de Toulouse le Mirail (UMSTM) »

Le Président,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision no 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision no 11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement de l'unité mixte de service n°838 intitulée « Unité mixte de service de la maison de la recherche de l'université de Toulouse le Mirail (UMSTM) » et nommant M. Bertrand JOUVE directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1•'

Mme Sophie PERIARD, Ingénieur de recherche 2ème classe, Université Toulouse II, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1ER janvier 2011 au 31 décembre 2014, en remplacement de M Bertrand JOUVE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC111341INSHS

Portant nomination de M. Jean-Pau/ GUILLAUMET aux fonctions de directeur et de Mlle Martine CLOUZOT et M. Rémi MARTINEAU aux fonctions de directrice-adjointe et de directeur-adjoint de l'Unité mixte de recherche (UMR) n°5594

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 1101751NSHS du 11 février 2011 portant changement d'intitulé et nomination de M. GUILLAUMET et de Mlle CLOUZOT aux fonctions de directeur par intérim et de directrice-adjointe par intérim de l'UMR n°5594 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés (ARTeHIS) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Décide:

Article 1er –

Monsieur Jean-Paul GUILLAUMET, directeur de recherche, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Mlle Martine CLOUZOT, maître de conférences et M. Rémy MARTINEAU, chargé de recherche sont nommés directrice-adjointe et directeur-adjoint de l'UMR5594, pour la même période.

Article 2-

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1113441NSHS

Portant nomination de Mme Pollet SAMVELIAN aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7528 intitulée « Mondes iranien et indien »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°1051341NSHS en date du 16 décembre 2010 portant nomination de Mme Pollet SAMVELLIAN aux fonctions directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7528 intitulée « Mondes iranien et indien » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1"

Mme Pollet SAMVELIAN, professeur des universités, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1114211NSHS

Portant nomination de M. David RABOUIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7219 intitulée Laboratoire de Sciences, Philosophie, Histoire et de M. Pascal CROZET aux fonctions de directeur adjoint

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7219 intitulée Laboratoire de Sciences, Philosophie, Histoire et nommant M. Pascal CROZET directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1er

M. David RABOUIN, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Pascal CROZET, démissionnaire.

M. Pascal CROZET, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. David RABOUIN, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1114301NSHS

Portant nomination de M. Marc BESSIN aux fonctions de directeur et de MM Richard RECHTMAN et Bertrand PULMAN directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS)

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS) et nommant M. Didier FASSIN directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1°

M. Marc BESSIN, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Didier FASSIN, démissionnaire.

Article 2

M. Richard RECHTMAN, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

M. Bertrand PULMAN, professeur à l'université Paris 13, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC1114361NSHS

Décision portant nomination de Madame Catherine DENYS aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche (UMR) n°8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion • IRHiS

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion - IRHiS et nommant M. Daniel DUBUISSON directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 1051531NSHS du 15 décembre 2010 portant nomination de Mme Catherine DENYS directrice par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR) n°8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion – IRHiS;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1er

Mme Catherine DENYS, Professeur d'université, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er septembre 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC1114371NSHS

Portant nomination de M. Esteban BUCH aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°B566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et de Mme Marielle MACÉ et de M. Giovanni CARERI aux fonctions de directeurs adjoints

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant M. Jean-Marie SCHAEFFER directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1 "

M. Esteban BUCH, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2013.

Mme Marielle MACÉ, chargée de recherche, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2013.

M. Giovanni CARERI, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1114411NSHS

Portant nomination de M. Jean-Michel BESNIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7656 Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7656 intitulée Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA) et nommant M. Paul BOURGINE directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale ;

Décide:

Article 1 "

M. Jean-Michel BESNIER, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1114591NSHS

Portant nomination de M. Abdelhafid HAMMOUCHE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8019 Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE)

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'unité ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

Décide:

Article 1°

M. Abdelhafid HAMMOUCHE, professeur à l'université Lille 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°8019 Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), à compter du 1° janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Nicolas VANEECLOO, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

Institut
des sciences
informatiques
et leurs
interactions

INSTITUT
DES SCIENCES
MATHÉMATIQUES
ET LEURS
INTERACTIONS



DEC110932INS2I

Décision portant nomination de Mme Anne DOUCET en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Mme Anne DOUCET, professeur des universités de classe exceptionnelle est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} avril au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des relations européennes et internationales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne DOUCET demeure affectée au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6)-UMR7606-Paris.

Art. 2 - Du 1^{er} avril au 31 décembre 2011, Mme Anne DOUCET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 - La dépense sera imputée sur le compte 64641000-subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Art. 4 - Il est mis fin aux fonctions de chargé de mission, du suivi des relations européennes et internationales de l'INS2I, de M. DA SILVA FERREIRA Afonso à compter du 31 mars 2011.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC111302INS21

Décision de nomination de Monsieur Jean-Marc TALBOT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6166 intitulée «Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille- LIF »

Le .Président,

Vu le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6166 intitulée «Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille – LIF » et nommant M. François DENIS directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Décide:

Article 1er -

M. Jean-Marc TALBOT, Professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juin 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur François DENIS, appelé à d'autres fonctions.

Article 2-

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président

Alain FUCHS

Institut des
sciences
mathématiques
et leurs
interactions

DEC11100BINSMI

Portant nomination de M. Bachir BEKKA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DECO?A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes et nommant M. Félix ULMER directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide:

Article 1°

M. Bachir BEKKA, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 15 mai 2011 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Félix ULMER, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

Institut
écologie et
environnement

DEC111230INEE

Portant nomination de M Gérard LACROIX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n° 3194 intitulée« Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive- Ecotron Ile de France (CEREEP)!!

Le Président,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision no 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS;

Vu la décision n° DEC10A012DSI en date du 19 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3194 intitulée« Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France (CEREEP) » ;

Vu la décision no DEC100013INEE en date du 3 mai 2010 portant nomination de M. Jean-François LE GALLIARD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Décide:

Article 1''

M. Gérard LACROIX, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC111251INEE

Portant nomination de Mme Fabienne AUJARD aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7179 intitulée« Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés»

Le Président,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision no 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision no 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche no 7179 intitulée« Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés » et nommant Mme Martine PERRET, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide:

Article 1°

Mme Fabienne AUJARD, directeur de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président



Institut national
de physique
nucléaire
et de physique
des particules

DEC1108051N2P3

Portant nomination de M. Fabien CAVALIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8607 intitulée «Laboratoire de l'accélérateur linéaire».

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°9205208081 du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8607 intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire•• » ;

Vu la décision n° 1104051N2P3 en date du 23 février 2011, portant nomination de M. Achille Stocchi en qualité de directeur de l'unité mixte de recherche n°8607 intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire,

Vu l'accord du partenaire ;

Décide:

Article 1 "

M. Fabien Cavalier, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC1108121N2P3

Portant nomination de Mme Sophie TRINCAZ- DUVOID aux fonctions de directrice - adjointe de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée « Laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée " Laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies » ;

Vu la décision n° 0900071N2P en date du 15 avril 2009, portant nomination de M. Reynald Pain en qualité de directeur de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée " Laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies ,, ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

Décide:

Article 1°

Mme Sophie TRINCAZ – DUVOID, Maître de conférence des universités de classe normale, est nommée directrice - adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC1108131N2P3

Portant nomination de M. Fabrice FEINSTEIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5299 intitulée «Laboratoire univers et particules de Montpellier».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5299 intitulée " Laboratoire univers et particules de Montpellier ,, ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire,

Décide:

Article 1"

M. Fabrice Feinstein, Professeur des universités de 2ème classe, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1" avril 2011 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC1108141N2P3

Portant nomination de M. Philippe MORETTO aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée« Centre d'études nucléaire de Bordeaux - Gradignan " -

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée " Centre d'études nucléaire de Bordeaux- Gradignan» ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire,

Décide:

Article 1 "

M. Philippe Morette, Professeur des universités de 1ère classe, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

Institut
national des
sciences de l'
Univers

THE
LAW
OF
THE
STATE

Décision de nomination aux fonctions de directeurs
adjoints par intérim de la fédération de recherche
intitulée « Institut Pierre Simon Laplace » (FR no 636)

DEC1107071NSU

Le Président,

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n'920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n'10A006DSI en date du 19 décembre 2009 portant renouvellement de la fédération de recherche n' 636 intitulée " Institut Pierre Simon Laplace» et nommant M. Hervé Le Treut directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par le conseil de surveillance de la fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Décide:

Article 1er

A la direction de la fédération de recherche intitulée « Institut Pierre Simon Laplace », no de code 636 sont nommées aux fonctions de directeurs adjoints par intérim pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 les personnes suivantes:

- Madame Nicole Papineau, directrice de recherche au CNES,
- Monsieur Philippe Keckhut, physicien à l'université de Versailles St-Quentin en Yvelines,
- Monsieur Jean-Louis Dufresne, directeur de recherche au CNRS,
- Monsieur Philippe Bousquet, professeur des universités, à l'université de Versailles St-Quentin en Yvelines.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1108111NSU

Portant nomination de M. Bernard Aumont et de M. Patrice Coll aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 modifiée, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) et nommant M. Gilles Bergametti directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1"

M. Bernard Aumont, professeur des universités à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne et M. Patrice Coll, professeur des universités à l'université Paris Diderot, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 en remplacement de Mme Marie-Claire Gazeau.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1108621NSU

Portant nomination de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur par intérim et de M. Philippe Bousquet aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée «Laboratoire des sciences de l'environnement et du climat" (LSCE)».

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée "laboratoire des sciences de l'environnement et du climat", et nommant M. Robert Vautard directeur de cette unité;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide:

Article 1"

M. Cyril Moulin, chercheur au CEA, et M. Philippe Bousquet, maître de conférences à l'université de Versailles, Saint Quentin en Yvelines sont nommés respectivement par intérim, directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1" mars 2011 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 2

A compter de cette même date il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de M. Philippe Ciais.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC1110031NSU

Portant nomination par intérim de Mesdames Janne Blichert-Taft et Emanuela Mattioli et de Messieurs Stéphane Labrosse et Yanick Ricard , aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement

Le Président,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision no 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision no DEC11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement et nommant M. Francis Albarède directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

Décide:

Article 1^{er}

Mesdames Janne Blichert-Toft, directrice de recherche au CNRS et Emanuela Mattioli, maître de conférence à l'université Lyon 1 et Messieurs Stéphane Labrosse, professeur des universités à l'Ecole normale supérieure de Lyon et Yanick Ricard, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DOC

Numéro 5222

Nature du document Décisions - Nomination

Type de document Nomination aux fonctions de directeur(trice) d'une UMR
Titre du document Nomination de plein droit de Antoine Sciandra directeur du LOV (UMR7093)
Type de numéro BO
Numéro de document DEC1114531NSU
Date du document 20 /07 /2011
Service émetteur Institut National des Sciences de l'univers
Auteur(s) Martine Michel
Signataire Alain Fuchs
Date de signature 20 /07 /2011
Mots clés nomination /directeur d'unité /unité mixte de recherche (UMR) /institut national des sciences de l'univers (INSU)
Niveau de confidentialité TOUT_PUBLIC
Statut EN ATTENTE DE PUBLICATION LEGALE
Publication au BO **oui**
Date de création 05/07 /2011
Date de validation 20107/2011
Niveau 1 07. Mesures particulières du CNRS
Niveau 2 07.01. Décisions de nomination
Niveau 3 07.01.22. Instituts
Rattachement à une collection de document Bulletin officiel du CNRS
Identifiant du document 5222
Créateur fiche martine.michel@cnrs-dir.fr
Code labintel serviceINS1619
émetteur_SYSTEME

